

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3610 du Mardi 19 Juillet 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -

CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Fraternité Sainte Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne du Congo

Le 40^e anniversaire marqué par une bénédiction du Pape François



Mme Gisèle Ngondo exhibant la bénédiction reçue du Pape François (P.9)

France

Attentat terroriste à Nice, sur la promenade des Anglais



Le camion à l'origine du carnage. (P3)

Arrondissement 6 Talangai

Un opérateur économique se dit «en insécurité», dans une affaire l'opposant à un officier général

(Page 4)



Département du Pool

Les besoins humanitaires évalués à 354 millions de francs Cfa

(P.3)

Frocad

La présidente de la coordination, Claudine Munari, décidée à refonder la plateforme

(P.6)



Lutte contre la malnutrition au Congo

Faire l'effort d'intégrer la nutrition dans les budgets sectoriels

(P.3)

Circuler à moto devient dangereux sur la route entre Dolisie et Loutété!
(P.6)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 - 05 513 13 73 - 06 642 42 89

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la rupture annoncée par le Président de la République, lors de son discours d'investiture du 16 avril 2016, la Direction Générale des Impôts et des Domaines informe tous les citoyens qu'elle a lancé, depuis le 1er juillet 2016, une campagne de vulgarisation de la déclaration des revenus.

A cet effet, la Direction Générale des Impôts et des Do-

maines met à la disposition des citoyens la Déclaration des revenus et un guide permettant le remplissage de ladite Déclaration.

Ces documents sont disponibles dans le site web: www.impôts-gouv.cg et dans tous les services des impôts.

«Déclarer ses revenus: c'est être un bon citoyen; c'est contribuer au développement du Congo.»

Cour d'Appel de Brazzaville

Tribunal de Grande Instance
de Brazzaville
REPERTOIRE N° 353
Du 23 MAI 2016

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ORDONNANCE

Nous, Didier Narcisse IWANDZA, Magistrat, Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, statuant sur requête;

Vu la requête introduite en date du 16 juillet 2014 par l'Etat Congolais - Ministère à la Présidence, chargé de la Défense Nationale, sis enceinte de l'Etat-major Général, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO - Brazzaville;

Vu les pièces produites à l'appui, notamment l'extrait du Journal officiel de l'Afrique Equatoriale Française du 15 décembre 1954 et la réponse de l'autorité coloniale à la demande d'indemnité d'occupation du chef NGAMBIO NTSALAKOUA, ainsi que les moyens y développés qui paraissent pertinents et fondés;

Vu les dispositions des articles 4,5, 6,

219 et suivants du Code de Procédure Civile, Commerciale, Administrative et Financière;

En conséquence,

- Ordonnons l'arrêt immédiat et sans condition des ventes effectuées sur le terrain querellé par la famille NGAMBIO NTSALAKOUA;

- Ordonnons également la cessation immédiate et sans condition des travaux entrepris sur ledit terrain sis au quartier IMWANZA la Poudrière, arrondissement n°4 Mougali - Brazzaville par: la famille NGAMBIO NTSALAKOUA, MAMPOUYA Joseph, MBOBI Joséphine, MONZO Charly North, MONZO GHOMBY Nelhe Lizza, MONZO Jean Louis, MAMPOUYA Xavier, NGONO MAMPASSI MBANZOU-LOU Stéphane, MANANGA David, DIBOU Marcelin, TSAMOUNA Antoine, Ninon GOUAMBA, Eglise Missionnaire Génésareth, Mme MANDZANDZA née BOMOLA Germaine, enfants MOUKILA Dieudonné,

IBARA Jessy Allan, IBARA Fulbert, MPANDZO-OTTIANKOUYA Louis Junior, OKUYA Benjamin, NGOUAMBA LIBALI Séverin Arnaud, l'Assemblée du Mont Carmel, Eglise de l'Alliance Chrétienne et Mission, OKABANDO Jean Jules, Mme BANZOUZI née BAMONABO MOUNGA, PENADieudonné, SANDE MOUEBARA Rachel, MALEBA André, SAMBA ONGOUE Paule Patyne, SINGA Berthe et MBOYO Albertine;

- Commettons tel Huissier de justice à la résidence de Brazzaville, aux fins d'y procéder et d'en dresser procès-verbal;

- Disons que l'exécution des présentes se fera au besoin avec l'assistance de la Force publique;

- Disons, en outre, qu'il nous en sera référé, en cas de difficultés;

- Disons, enfin, que la présente ordonnance est exécutoire sur simple minute, avant enregistrement sans caution, nonobstant toutes voies de recours;

Fait en notre Cabinet, le 23 Mai 2016

Sis au Palais de Justice de Brazzaville

Le Président,
Didier Narcisse IWANDZA,
Magistrat

Département du Pool

Les besoins humanitaires évalués à 354 millions de francs Cfa

Selon le rapport des résultats d'une mission conjointe d'évaluation humanitaire réalisée par le gouvernement et le système des Nations unies, les besoins humanitaires dans le département du Pool sont estimés à 354 millions de francs Cfa. Ce rapport a été présenté par la ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, mardi 12 juillet 2016, dans la salle de conférence du Ministère de la justice, à Brazzaville. Au cours d'un atelier de restitution rehaussée de la présence de ses collègues de la justice, Pierre Mabiala, de la défense nationale, Charles-Richard Mondjo, et de la communication, Thierry Mougalla. A cet effet, la ministre Dinga Dzondo a fait savoir que les opérations sécuritaires dans le Pool ont occasionné des blessés et engendré un seul mort.

Pour couvrir les besoins humanitaires de 200 personnes déplacées du village Soumouna, sur la Route nationale n°1, dans le district de Kinkala, et de 1200 de Mayama, qui ont regagné, depuis, leurs habitations pillées ou détruites, et reconstruire les maisons, le gouvernement et ses partenaires du système des Nations unies devraient mobiliser la somme de 354 millions de francs Cfa. L'objectif visé par la mission d'évaluation initiale, qui a eu lieu du 7 au 11 juin 2016, était d'évaluer les besoins des populations affectées par les opérations militaires qui avaient provoqué une situation humanitaire avec le déplacement des habitants des villages Tâba et Soumouna (village près duquel le pasteur Ntumi avait un grand centre), des localités de Mayama-centre, Goma-Tsé-tsé et Vindza. Les populations en fuite

avaient pris la direction des quartiers environnants de Brazzaville et Pointe-Noire. Kinkala avait accueilli les habitants de Soumouna et de quelques villages environnants. Tout comme Vindza et Kindamba avaient reçu des populations des villages environnants. Les habitants des localités précitées, relève le rapport, se retrouvent dans une situation de précarité qui nécessite une assistance humanitaire urgente en articles ménagers essentiels, kits de dignité pour femmes, rations alimentaires, habits pour les enfants et un appui à la reconstruction des maisons détruites ou endommagées. Il y a, aussi, l'urgence d'offrir au counseling les situations post-traumatiques et de former des agents de santé à la prise en charge psychologique des cas de violence sexuelle. La prévention des maladies liées aux mauvaises



La ministre Antoinette Dinga Dzondo et ses collègues Mondjo, Mougalla et Mabiala.

pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement est aussi cruciale. Il est aussi nécessaire de préparer la prochaine rentrée scolaire et renforcer les centres de santé concernés en personnels et kits d'urgence. Par ailleurs, le rapport dégage sept recommandations liées à chaque secteur, pour combler le déficit de développement qui accroît la fragilité des populations, à savoir: assurer un mécanisme d'alerte de communication et de liaison entre les détachements militaires et les populations déplacées, pour rentrer chez elles, par l'intermédiaire des chefs de villages, par exemple. Cela permettrait de diminuer les rumeurs, de faire baisser les inquiétudes des habitants qui redoutent d'autres opérations militaires; déployer des équipes de trauma-counseling dans les localités où se trouvent les populations revenues ou réinstallées, pour l'animation des groupes de parole et l'accompagnement psychologique. A moyen terme, il faudra envisager un appui en production durable

des aliments, notamment les productions agricoles à cycle court par les populations elles-mêmes (distribution d'intrants agricoles et kits aratoires, formation des bénéficiaires en techniques améliorées de production maraichères et vivrières). Outre cela, il est recommandé la mise à disposition des populations déplacées des terres pour la production agricole, en vue de les aider à accroître et diversifier les sources de revenus et les rendre plus résilientes et l'appui aux familles hôtes, pour éviter des tensions entre populations déplacées et populations résidentes. Pour sa part, le coordonnateur-résident du système des Nations unies au Congo, Anthony Ohemeng Boamah, a déclaré qu'un effort important doit être réalisé plus rapidement, pour permettre aux habitants des villages de reprendre, dès que possible, une vie normale.

Alain-Patrick MASSAMBA

Lutte contre la malnutrition au Congo Faire l'effort d'intégrer la nutrition dans les budgets sectoriels

Dans le cadre de la feuille de route relative à la lutte contre la malnutrition au Congo, le secrétariat général de la présidence de la République, point focal du mouvement mondial Sun (Scaling up nutrition), a organisé un atelier sur l'examen du niveau d'intégration de la nutrition dans le budget de l'Etat. Les travaux se sont tenus au Palais des congrès, à Brazzaville, du 7 au 8 juillet 2016. Sous le patronage de Jean-Baptiste Ondaye, ministre, secrétaire général de la présidence de la République, en présence de Mme Jocelyne Dhellot, maître de conférences à l'Université Marien Ngouabi, enseignante à l'Ecole nationale supérieure polytechnique, directrice des affaires académiques, et Pierre Mpanzou, directeur des études et de la planification au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.



De g à d.: Mme Jocelyne Rénée Dhellot, Jean Baptiste Ondaye et Pierre Mpanzou

L'atelier organisé dans le cadre du mouvement Sun a rassemblé des directeurs des études et de la planification des seize départements ministériels et les autres cadres des ministères impliqués dans les problèmes liés à l'alimentation et à la nutrition, ainsi que ceux représentant les agences du système des Nations unies, comme la Fao, l'O.m.s, le Pam et l'Unicef et des organisations de la société civile. Il a permis de faire l'état des lieux constituant une boussole pour un pilotage coordonné, pragmatique et cohérent des politiques sectorielles en matière d'alimentation et de nutrition. Grâce aux actions menées depuis deux ans, le Congo dispose, à ce jour, d'outils nécessaires pour

éradiquer la malnutrition aigüe. Parmi ces outils, on peut citer: le cadre stratégique de lutte contre la malnutrition; le plan opérationnel du cadre de lutte contre la malnutrition; le cadre de suivi et d'évaluation du cadre stratégique de lutte contre la malnutrition et le budget lié à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la malnutrition. Après les débats, il est ressorti, entre autres, la nécessité de renforcer les lignes budgétaires sectorielles consacrées aux activités de nutrition; la nécessité d'accélérer l'intégration des actions du plan opérationnel dans la loi de finances et les budgets sectoriels; et le besoin ardent d'assurer le suivi et l'évaluation des

allocations et les décaissements budgétaires de la nutrition, dans chaque département ministériel. Sept recommandations ont été formulées, entre autres: engager le plaidoyer auprès des parlementaires, afin qu'ils soient sensibles à la lutte contre la malnutrition, en votant des budgets qui intègrent cette dimension; mettre en place le Conseil national de lutte contre la malnutrition; intégrer la nutrition dans le P.n.d (Plan national de développement) 2017-2021; et recruter les nutritionnistes à tous les niveaux. Clôturant les travaux, Jean-Baptiste Ondaye a reconnu que «des faiblesses ont été relevées, en ce qui concerne les enveloppes bud-

gétaires qui demeurent, pour l'instant, insuffisantes, excepté le ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, dont l'enveloppe budgétaire consacrée à la promotion de la lutte contre la malnutrition a atteint les 23% du budget sectoriel. Dans les autres

ministères, celle-ci ne dépasse pas les 3% des budgets sectoriels respectifs, pour une norme internationale fixée à 7%. Ce qui montre que des efforts restent encore à faire. Nous pouvons admettre que le travail amorcé, au cours de cet atelier, doit encore se poursuivre, au niveau sectoriel, afin de décliner les prévisions budgétaires nécessaires pour 2017 et 2018. Le point focal Sun que je suis ne ménagera aucun effort pour permettre l'exécution complète de la feuille de route relative à la lutte contre la malnutrition au Congo et ce, afin d'endiguer ce fléau, d'ici à l'horizon 2025», a-t-il déclaré.

Philippe BANZ

France

Attentat terroriste à Nice, sur la promenade des Anglais

La France a été, de nouveau, frappée, dans la soirée du 14 juillet dernier, sur la Promenade des Anglais, à Nice, par un attentat terroriste effroyable et «de type nouveau», qui a fait, jusqu'ici, 84 morts, dont 30 enfants et 303 blessés reçus dans les hôpitaux de Nice. Les victimes ont été renversées, brutalement, par un camion livreur de 19 tonnes, roulant sur la promenade des Anglais, alors que cette avenue, située en bord de mer, était fermée à la circulation automobile, à partir de l'après-midi, pour cause des festivités du 14 juillet, et réservée aux piétons. Les gens revenaient, en foule, la nuit, d'un feu d'artifice organisé à l'occasion des festivités nationales. L'auteur de l'attentat, répondant au nom de Mohamed Lahouaiej Boulhel, est un Tunisien de 31 ans, en séjour régulier en France, où il détenait une carte de séjour de dix ans (2009-2019), et travaillait à Nice, comme chauffeur-livreur. Seul à bord du camion qu'il avait loué, la police a dû tirer sur lui, pour le stopper, après avoir roulé, de manière folle, en zigzagant, afin de faire le maximum de victimes, sur au moins deux kilomètres. Il a été tué sur-le-champ. Six personnes de son entourage, dont une ex-campagne, ont été interpellées par la police, dans l'enquête qui a été, immédiatement, ouverte. La France a observé trois jours de deuil, du 16 au 18 juillet, en mémoire des victimes. Cet attentat a été revendiqué, deux jours après, par l'Etat islamique, un mouvement terroriste occupant de larges territoires en Irak et en Syrie, contre lequel la coalition internationale, formée par les Etats-Unis et les pays européens dont la France, mène des frappes aériennes, pour l'anéantir. Une fois de plus, cet attentat terroriste a été condamné, à travers le monde. Au Congo, le président Denis Sassou-Nguesso a adressé, le 16 juillet, une lettre de condoléances à son homologue français, François Hollande. «Cet acte odieux nous interpelle tous et indique, une fois encore, l'obligation, pour la communauté internationale, de fédérer les efforts et de s'engager résolument dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes», a écrit le chef d'Etat congolais. Le premier ministre Clément Mouamba, quant à lui, est allé signer le livre de condoléances à l'ambassade de France. Réunis à Kigali, capitale du Rwanda, dans le cadre du 27^e sommet de l'Union africaine qui s'est tenu du 17 au 18 juillet, les chefs d'Etat africains ont «fermement condamné l'attaque terroriste de Nice», a indiqué le porte-parole de la commission, dès le vendredi 15 juillet. Le terrorisme est un fléau qui affecte dramatiquement des pays africains, c'est pourquoi l'Union africaine a exprimé sa volonté de «travailler avec la communauté internationale, pour lutter contre le terrorisme».

Joël NSONI

Turquie

Le président Erdogan a survécu à un vaste coup d'Etat militaire

La Turquie, pays à cheval sur l'Europe et l'Asie, avec une population de près de 80 millions d'habitants, à majorité musulmane, a été secouée, dans la nuit du 16 au 17 juillet 2016, par un vaste coup d'Etat militaire contre le régime du président Recep Tayyip Erdogan. C'est juste par un communiqué publié sur le site Internet de l'Etat-major

général de l'armée turque que les putschistes ont annoncé leur intention de «vouloir restaurer la liberté et la démocratie», tout en affirmant qu'ils détenaient en otage le chef d'Etat-major général. Le même communiqué a été repris, dans la nuit, par la chaîne de télévision nationale, tombée sous le contrôle des putschistes. Très vite, des chars et des militaires armés avaient déjà occupé certaines places publiques, à Ankara, la capitale politique, et à Istanbul. Le président Erdogan, qui était en déplacement, a été sauvé



Recep Tayyip Erdogan.

par sa déclaration faite, de justesse, par vidéo-téléphone, dans une chaîne de télévision privée. Ce qui a galvanisé ses partisans qui sont sortis dans les rues, pour affronter les militaires putschistes, lesquels n'ont pas hésité à tirer sur les foules. C'est la police qui a défendu le pouvoir. En une nuit et une journée, les affrontements ont fait 265 morts, dont 104 putschistes abattus et 1500 blessés, civils comme militaires. Près de 6000 personnes, dont au moins 3000 soldats, des généraux et des officiers supérieurs et 2750 magistrats ont été arrêtés, à travers le pays, pour leur rôle présumé dans la tentative de coup d'Etat. Et la purge continue. Le chef d'Etat-major général a été libéré. Le président Erdogan, qui a évoqué la peine de mort contre les putschistes, a pu regagner son palais et appeler ses partisans à rester mobilisés et vigilants, alors qu'il a repris le contrôle de la situation dans son pays. La tentative de coup d'Etat, condamnée à travers le monde, est attribuée par les autorités turques à un opposant réfugié aux Etats-Unis, Fethullah Gülen, un prédicateur devenu l'ennemi juré du régime d'Ankara. Celui-ci a démenti toute implication et condamné la violence. Le ménage entrepris par le pouvoir d'Erdogan inquiète quant au respect des droits de l'homme.

J.N

Arrondissement 6 Talangai (Brazzaville)

Un opérateur économique se dit «en insécurité», dans une affaire l'opposant à un officier général

Dans un point de presse qu'il a animé le 16 juillet 2016 à son domicile, situé au quartier Lycée Thomas Sankara dans le septième arrondissement de Brazzaville, Richard Ossa, un jeune opérateur économique, propriétaire d'une gare routière située à côté du pont du Terminus de Mikalou, a affirmé qu'il est en insécurité à cause d'un litige qui l'oppose à la femme d'un officier général des F.a.c (Forces armées congolaises), à propos du terrain où se trouve sa gare routière.



Richard Ossa.

Dès l'entame de son propos, Richard Ossa a annoncé que cette situation a commencé depuis le 29 janvier 2016, et qu'il l'a longtemps camouflée et étouffée, parce qu'on était à la veille de l'élection présidentielle; étant donné qu'il est l'un des fervents défenseurs des idéaux du président Denis Sassou-Nguesso, il ne pouvait pas s'extérioriser pendant cette période. Car, il se préparait à aller battre sa campagne dans sa contrée. «Le 29 janvier 2016, à 6h du matin, j'ai été victime d'un enlèvement par des éléments de la garde d'un officier général. Etouffant ce problème, je me disais

que l'ainé qui a été l'auteur de cet enlèvement, pouvait se repentir, se dire que c'est avant tout un cadet; que je l'appelle et que les deux familles se réconcilient. Malheureusement, depuis cette date, jusqu'à la date où je tiens ce point de presse, je suis victime de plusieurs sortes de menaces, ma vie n'est plus libre, je suis en insécurité. J'ai même fait déplacer ma famille, à cause de cette situation dans laquelle je me trouve», a déclaré l'opérateur économique, visiblement inquiet pour sa vie. «J'ai été obligé de m'exprimer devant la presse, pour que même si je meurs demain, qu'on sache exactement ce qui

s'est passé». Expliquant justement le conflit qui l'oppose à la femme de ce général des F.a.c, Richard Ossa a signifié que ce couple, par l'entremise d'un beau-frère, lui avait demandé de remblayer aussi leur parcelle de terrain qui jouxte cette gare routière qu'il a achetée et mise en valeur, comme il l'a fait pour les autres parcelles de terrain qui sont autour de lui. Et depuis trois ans qu'il exerce sur ce site, c'est sur contrat, parce que tous ceux qui lui avaient deman-

dé de les aider, doivent lui rembourser de l'argent, comme le stipulaient les clauses du contrat. Malheureusement, tel n'est pas le cas. «Je suis en train d'exercer et personne ne me rembourse. J'essaie donc de sortir mes véhicules sur une portion de leurs parcelles, alors que j'ai tout un domaine. J'ai été surpris qu'il n'y ait eu ni débats, ni discussions de terrain; mais simplement un huissier qui est arrivé avec une sommation de déguerpir, sans document, disant que mon domaine

appartenait désormais à un général». La femme de ce général qu'il a nommé, citait, aurait également ordonné sa séquestration, sa bastonnade et son interrogatoire pour avoir refusé d'obtempérer à ses ordres. «En ce net moment, j'ai été obligé d'engager ma procédure à la chambre correctionnelle, pour mon enlèvement et le procès est en cours», a-t-il ajouté. Etant donné que toutes les tentatives de repentances et de conciliation attendues de la part de l'ainé se sont révélées vaines, j'ai été obligé de poursuivre ce couple en justice, pour des faits que je viens d'évoquer, a poursuivi Richard Ossa, qui qualifie aussi le procès qui l'oppose à la famille du général, de «procès de la honte». Pour la simple raison que «la famille du général préfère influencer les descendants des propriétaires fonciers pour qu'ils puissent leur fabriquer des attestations de propriété. Il en est de

même pour ceux qui m'ont vendu des terrains et des autorités de base de quartiers. Je viens aussi de surprendre l'un des magistrats avec le dossier pour vouloir mettre mon terrain sous séquestre et détruire mon titre foncier». Au moment où le président de la République prône la rupture, «je pense que ce genre de choses devaient s'arrêter. Et pendant que le ministre de la justice est en train de mettre la main sur ceux qui pratiquent la déviance, sont en porte à faux contre la rupture, il y a encore certains au sein de la justice qui continuent toujours à cultiver les anti-valeurs. Je suis obligé de m'extérioriser, pour que tout le monde comprenne que ma vie est en danger, pour un bien personnel, un bien que j'ai acquis légalement et dont certains veulent s'accaparer, à cause de leur positionnement social. Nous sommes dans un Etat de droit et nul n'est censé ignorer la loi», a conclu Richard Ossa qui affirme être propriétaire du domaine litigieux depuis 2013.

G. J. O.

REPUBLICQUE DU CONGO

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

LA BANQUE MONDIALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES (PSTAT)

ERRATUM N°1

Le présent avis apporte des modifications sur la publication de l'AMI n° 13/PSTAT- MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/16 paru dans l'édition n° 3606 du vendredi 08 juillet 2016 en page 15

Au lieu de:

« Recrutement d'un consultant individuel international en comptabilité nationale »

Lire:

« Recrutement de trois (03) consultants individuels (un (01) consultant individuel international principal, un (01) consultant national statisticien et un (01) consultant individuel national technicien supérieur en informatique) de l'étude diagnostique pour la mise en place d'un Système d'Information fiable pour le Système Statistique National de la République du Congo »

Toutes les autres dispositions de l'AMI restent inchangées.

Toutes nos excuses.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO

«C2A CONGO»

Partenaire (STC)

Avenue Marien Ngoubabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage Appt. 102

B.P: 4905, Pointe-Noire

Tél.: 06 953 97 97

SERVICES MACHINERY & TRUCKS CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de 10 000 000 F. CFA

Siège Social: Avenue Bayardelle, Impasse entre la Direction technique d'Airtel Congo et l'Ambassade du Cameroun

B.P: 2894, Centre-ville Brazzaville

République du Congo

RCCM: 07 B 185

Congo

Aux termes des décisions de l'Associé unique de la société Services Machinery & Trucks Congo, en date du 24 Mai 2016, les modifications suivantes ont été opérées:

1- CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE: «Swedish Machinery and Trucks Congo SARLU» devient «Services Machinery & Trucks Congo SARL», abrégée «SMT Congo SARLU»;

2- MODIFICATION CORRECTORIALE DES STATUTS

Dépôt au greffe du tribunal du Commerce de Brazzaville du

procès-verbal, sous le numéro 16 DA 543, du 29 Juin 2016.

Inscription modificative au RCCM de Brazzaville (CG/BZV/07 B 185), le 29 Juin 2016.

Dépôt au greffe du tribunal du Commerce de Pointe Noire, sous le numéro 16 DA 271, du 13 Juillet 2016.

Inscription modificative au RCCM de l'établissement secondaire de Pointe-Noire (CG/PNR/15 B 420), le 13 Juillet 2016.

Pour avis.

Ministère des hydrocarbures

Le prix fiscal du baril fait un bond à 43,3 dollars

Du 12 au 13 juillet 2016, s'est tenue, à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, la réunion des prix du deuxième trimestre 2016. Organisée par Congo Rep, une société pétrolière basée à Pointe-Noire, cette réunion a été ouverte par Serge-Marie Ndeko, directeur général des hydrocarbures, président du comité des prix, en présence d'Olivier Jahan, directeur achat et logistique de la société Congo Rep, représentant son directeur général. Il ressort de cette réunion qu'il y a eu une nette progression des prix de vente du brut, passant, en moyenne, de 30,5 dollars par baril, au premier trimestre, à 43,3 dollars par baril, au deuxième trimestre 2016, soit une augmentation significative d'environ 40%, marquée par la hausse de la demande mondiale du pétrole.

La réunion des prix a été précédée, mardi 12 juillet dernier, par celle des experts, axée sur la présentation du bilan du premier trimestre. Selon l'analyse, le deuxième trimestre a montré des éléments haussiers du prix du brut. Ce qui a entraîné, également, à la hausse, les prix, au niveau national.

Cette réunion a été clôturée par Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des hydrocarbures. Elle a connu la participation de plusieurs directeurs généraux des sociétés pétrolières implantées au Congo: S.n.p.c, Total E&P Congo, Eni Congo, Chevron Overseas Congo, New Age, Pep Congo, A.o.g.c, Petro-Kouilou et Kontinent.

Serge-Marie Ndeko s'est réjoui des performances enregistrées. «Nous sommes un peu sa-

tisfaits, parce que quelques performances nous ont surpris: le brut de référence dans le monde, s'est bien comporté, malgré les causes qui tiraient ses prix vers le bas, notamment le Brexit, la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. A cela s'ajoutent des problèmes qui ont eu lieu au Nigeria et ailleurs. Les tendances haussières l'ont emporté et les bruts moyens, aussi bien le Djéno que le NKossa, sont fixés à une moyenne de prix de 43,3 dollars par baril, alors que dans notre budget, nous étions en dessous de 40 dollars», a-t-il dit. Pour les experts et les directeurs généraux des différentes sociétés, au deuxième trimestre, le prix du brut a continué à grimper. Il a ouvert le trimestre à 36,5 dollars par baril et l'a clôturé à



La photo de famille après la réunion.

48,4 dollars par baril, avec un pic de 51,7 dollars par baril, le 8 juin 2016, inconnu depuis huit mois, pour une valeur moyenne de 45,6 dollars par baril. Au cours de ce trimestre, les facteurs haussiers ont impacté les prix, il s'agit notamment des récents feux de forêts dans la région d'Alberta, au Canada, des attaques armées sur les installations pétrolières au Nigeria, l'accélération du déclin de l'activité de forage aux Etats-Unis, de la hausse de la demande mondiale pétrolière, etc. Cependant, les facteurs qui ont tiré à la baisse le prix du baril de brut sont: le désaccord des pays producteurs sur le gel de la production pétrolière, la hausse des exploitations iraniennes de brut au plus haut niveau, depuis

les sanctions, l'avènement, le 23 juin 2016, du Brexit, etc. La moyenne trimestrielle des prix fixés des hydrocarbures de la réunion des prix du deuxième trimestre 2016 a été établie à 43,3 dollars le baril, pour un différentiel de moins 2,7 dollars le baril.

Clôturant la réunion des prix du deuxième trimestre 2016, le ministre Jean-Marc Thystère Tchicaya a demandé aux directeurs généraux des différentes sociétés de rester optimistes au rééquilibrage à terme du marché pétrolier international.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Logements et bâtiments administratifs

La D.c.l.ba désormais rattachée à la primature

Anciennement sous la tutelle de la présidence de la République, la D.c.l.ba (Direction centrale des logements et bâtiments administratifs) est, désormais, passée sous la tutelle de la Primature. C'est la conséquence du changement de Constitution. La passation de tutelle a eu lieu, au cours d'une cérémonie, mercredi 13 juillet 2016, au siège de la D.c.l.ba, à Brazzaville, entre le secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye, et le secrétaire général de la Primature, Hilaire Bouhoyi, en présence de leurs collaborateurs.



Accolade entre les deux personnalités, après échange des parapheurs.

Avant de matérialiser, par la signature des documents, un état des lieux de la D.c.l.ba a été fait, qui a porté sur les outils juridiques de gestion des logements et bâtiments administratifs, l'état du parc et les statistiques des logements et bâtiments administratifs, les baux de l'Etat dont la compétence technique est dévolue à la D.c.l.ba, la situation financière, l'état du personnel, ainsi que les situations urgentes et les dossiers en suspens. Le changement de tutelle a été décidé par décret du 1^{er} juillet 2016 portant rattachement au cabinet du Premier ministre, chef du gouvernement, de certains services précédemment rattachés au cabinet du président de la République. C'est le cas de la D.c.l.ba, qui a pour principale mission, la gestion et l'entretien de tous les logements et bâtiments administratifs de l'Etat situés sur toute l'étendue du territoire national et à l'extérieur du pays, et l'entretien de ce patrimoine. Ses moyens d'action sont constitués de textes réglementaires qui sous-tendent la gestion directe des logements et bâtiments administratifs et de textes de portée générale. A ces textes s'ajoutent deux notes de service en lien avec la gestion de ce patrimoine qui appelle la collaboration avec les services des autres ministères. Au regard de l'organisation administrative actuelle et en vue de préciser certaines missions confiées à la D.c.l.ba, la nécessité de réaménager les dispositions de ces textes et de compléter le cadre juridique s'impose.

Selon Jean-Baptiste Ondaye, le parc de logements et bâtiments administratifs est, aujourd'hui, dans un état de délabrement et de déperissement avancé, tant à Brazzaville que dans les autres départements du pays. Il se caractérise par un rétrécissement notable. Ensuite, la D.c.l.ba est confrontée à des difficultés dans le décaissement des fonds de fonctionnement, et à l'amenuisement des crédits alloués à la ligne entretien des bâtiments. Ce qui explique, en partie, la vétusté de ses bâtiments.

Mesurant, déjà, la tâche ardue qui l'attend, Hilaire Bouhoyi a affirmé que c'est dans les périodes difficiles que surgissent les talents: «La D.c.l.ba connaît de nombreuses difficultés, mais, il faudra faire preuve de beaucoup d'ingéniosité et d'imagination, pour trouver des mécanismes qui nous permettront de garder la tête hors de l'eau. J'engage, donc, l'ensemble des personnels à interioriser les orientations et cette voie nous la connaissons, tous: c'est celle de la rupture, pour que dans cette période difficile, nous puissions réaliser les missions qui nous sont confiées».

Il sied de noter que la D.c.l.ba a quatre catégories de logements administratifs, au nombre de 1625, et deux catégories de bâtiments administratifs, au nombre de 4044, le tout répartis sur toute l'étendue du territoire national.

Alain-Patrick MASSAMBA

5^e circonscription électorale de Talangaï (Brazzaville)

Des logements sociaux en construction au quartier Manianga

Dans le cadre du Projet «Mieux vivre au quartier 68 Ngamakosso», l'élue de la 5^e circonscription électorale de Talangaï (Brazzaville), Claudia Ikia Sassou-Nguesso, a entrepris, depuis juillet 2015, dans le quartier Manianga, un vaste chantier de développement socioéconomique, afin de lutter contre le chômage des jeunes. Il s'agit de la construction d'une usine de fabrication de matériaux de construction et de la réalisation d'un programme immobilier de cent logements sociaux, le tout sur un site de trois hectares. La promotrice de ce chantier y a effectué une visite, en compagnie de la presse, mercredi 13 juillet 2016, question de se rendre compte de l'évolution des travaux.

Le projet de construction d'une usine et de cent logements sociaux a démarré, timidement, en juillet 2015, par des travaux de désherbage du site, avant le lancement des travaux proprement dits, confiés à la société Trois A.A.A (Architecture d'assainissement d'Afrique), dont l'administrateur est Joseph Attie. Structuré en trois blocs, ce projet porte sur la construction d'une usine de fabrication de matériaux de construction (agglos, panneaux, tuiles, pavés, lin-teaux), ainsi que le service vente de maisons; la construction d'un centre de formation qualifiante aux métiers de l'habitat dans plusieurs filières (menuiserie, métaux en feuille, peinture, plomberie sanitaire, tôlerie, maçonnerie, électricité et électronique), ainsi qu'à l'initiation aux métiers de T.i.c (Technologies de l'information et de la communication) et à l'assainissement du quartier; et, enfin, la construction des logements sociaux et d'un centre commercial de 2500

mètres-carrés. Ce sont des dalles préfabriquées, en lieu et place des agglos qui servent à la construction des cent logements sociaux et autres structures. Tous ces logements présentent la même configuration et comportent, chacun, trois chambres à coucher, un salon, une cuisine, une salle de bain et une véranda. Pour l'élue de la 5^e circonscription, ce projet lui a été soumis par le propriétaire terrien du quartier Manianga, peu avant sa mort, de songer aux jeunes de la contrée, à travers des activités entrepreneuriales. «C'est un projet qui vise le renforcement des capacités et la réinsertion des jeunes du quartier dans l'entrepreneuriat artisanal, pour leur auto-prise en charge. Il s'agit donc de formaliser le secteur informel, diminuer le taux de chômage, par la création d'emplois, améliorer les conditions de vie des populations, promouvoir la réduction de la pauvreté et la redistribution du pouvoir d'achat. L'accès à ces logements sociaux sera prioritairement réservé



Claudia Ikia Sassou-Nguesso visitant le chantier.



Des maisons en construction.

aux jeunes les plus démunis du quartier». Aussi, évoque-t-elle le phénomène d'urbanisation du quartier qui, souvent, est à l'origine des érosions et des inondations. Signalons que 70% des jeunes

du quartier Manianga travaillent dans ce projet, sous la supervision de cinq ouvriers expatriés.

Pascal BIOZI KIMINO

Lorsque les adversaires politiques congolais se mettent à rire ensemble

A l'occasion de la commémoration de la fête nationale française du 14 juillet, l'ambassadeur intérimaire français, comme cela est devenu une tradition, a convié, à sa résidence officielle, la Case De Gaulle, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, plusieurs personnalités venant de plusieurs sphères. En politique, cela donne, souvent, l'occasion aux acteurs qui s'entredéchaient sur la scène nationale, de se rencontrer. C'est ainsi que jeudi 14 juillet dernier, de grandes figures de l'opposition actuelle, Charles Zacharie Bowao, Clément Mierassa, Pascal Tsaty Mabiala, Bonaventure Mbaya se sont donné des accolades très fraternelles avec Pierre Ngolo, secrétaire général du Parti congolais du travail, avec d'autres leaders de la majorité présidentielle et bien d'autres personnalités du pouvoir. Ça riait, bavardait, dans une ambiance bon enfant, comme des amis de tous les jours. Jeudi 7 juillet, c'était, déjà, le cas, à l'ambassade des Etats-Unis, lors de la réception offerte par l'ambassadeur américain, Mme Stéphanie Sullivan, à l'occasion de la fête de l'indépendance américaine. Et c'est ce qui devrait se faire au quotidien et lors des festivités nationales de l'indépendance, au lieu, souvent, de se regarder en chiens de faïence, chacun dans son petit coin.

Ils libèrent de force leur frère d'arme à la Maison d'arrêt de Pointe-Noire

Une quinzaine de militaires de la force navale de Pointe-Noire ont libéré, de force, un de leur frère d'armes, inculpé, jeudi 14 juillet 2016, par un juge d'instruction qui avait décidé de le placer sous mandat de dépôt, à la Maison d'arrêt. Les marins se sont révoltés contre cette décision et ont pénétré à la Maison d'arrêt et libéré, manu-militari, leur ami, un lieutenant. Face à cette situation de trouble à l'ordre public, le garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains, Pierre Mabiala, a fait le déplacement de la capitale économique, pour décrier l'atmosphère. Il a organisé une séance de travail avec les représentants du pouvoir judiciaire et le Haut-commandement de la Force publique. Renseignement pris: il s'agit d'une erreur de procédure judiciaire. Et trois mesures ont été annoncées: «Le dessaisissement de madame le juge d'instruction qui connaissait ce dossier au profit d'un autre juge; la prise de sanctions disciplinaires à l'encontre des militaires ayant extirpé de force leur collègue; enfin, le lieutenant inculpé continuera d'être entendu par la justice et ce, au nom du principe selon lequel nul n'est au-dessus de la loi». Tout est alors rentré dans l'ordre. Le pire a été évité, malgré tout.

B.e.p.c: les correcteurs menacent de cesser de travailler

Depuis le début de la semaine passée, les enseignants retenus pour assurer la correction des épreuves du B.e.p.c (Brevet d'études du premier cycle) se plaignent de ce que le perdiem qui leur est alloué, quotidiennement, ne leur est pas versé en totalité. Ils en imputent la responsabilité au président général du jury. Chaque matin, ce dernier arrive au centre de correction, situé au C.e.g Fraternité, leur rassure qu'ils percevront la totalité de leur perdiem, mais à la fin, le perdiem tombe au compte-gouttes, donc partiellement. Samedi 16 juillet 2016, les correcteurs, furieux, l'ont houspillé, presque bousculé et empêché de quitter les lieux. Ces derniers exigeaient qu'ils leur paye, cette fois, la totalité du perdiem et le reliquat des jours précédents, avant qu'il s'en aille. Sans succès. Ils ont, alors, décidé de croiser les bras et ranger leurs stylos rouges, lundi 18 juillet, s'ils n'obtiennent pas gain de cause. Les caisses de l'Etat seraient-elles vraiment vides? Affaire à suivre!

La Chine a racheté la dette des entreprises chinoises au Congo

L'Etat congolais ne doit pas que les opérateurs économiques congolais et européens, bien au contraire. Les entreprises chinoises au Congo sont logées à la même enseigne. Mais leur pays a volé à leur secours. Ainsi, à l'issue de la visite du chef de l'Etat congolais, Denis Sassiu-Nguesso, dans ce pays, on apprend que le gouvernement chinois a décidé de racheter la dette congolaise vis-à-vis des entreprises chinoises, d'un montant évalué à plusieurs dizaines de millions de dollars américains. Désormais, le gouvernement congolais traitera, directement, avec le gouvernement chinois, en ce qui concerne cette dette. Quant à la dette à l'égard des autres entreprises, le gouvernement n'a rien dit.

Circuler à moto devient dangereux sur la route entre Dolisie et Loutété!

Depuis l'inauguration du tronçon Dolisie-Loutété de la Route nationale n°1, le phénomène de coupeur de route se manifeste entre Loudima, Nkayi et Madingou. Des coupeurs de route s'attaquent, en effet, aux cyclomotoristes, à l'aide d'armes blanches et, parfois, d'armes à feu. Plus d'une vingtaine d'attaques ont été déjà enregistrées. La dernière en date s'est produite, la semaine passée, quand un agent des assurances a été agressé à Nkayi, par un homme placé en embuscade et faisant semblant de vider sa vessie. L'infortuné a reçu un coup de machette au visage. Son agresseur s'est alors emparé de sa moto et a disparu dans la nature. Quant à la victime, l'œil droit tuméfié, elle a été évacuée à Pointe-Noire. La Force publique reçoit des plaintes, à propos de ces attaques et devrait s'arranger pour éradiquer ce phénomène de banditisme armé qui risque de faire de nombreuses victimes.

Frocad

La présidente de la coordination, Claudine Munari, décidée à refonder la plateforme

Restructurée après l'éviction de Pascal Tsaty-Mabiala, la coordination du Frocad (Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique) a une nouvelle équipe dirigée par Claudine Munari. Cette dernière a été, officiellement, investie dans ses fonctions, le vendredi 15 juillet 2016, dans la salle Louis Badila du siège de La Semaine Africaine, à Brazzaville. En présence de Charles Zacharie Bowao, coordonnateur des plateformes I.d.c-Frocad, et de quelques dirigeants de l'opposition, comme Michel Mampouya, et René Serge Blanchard Oba. Dans son discours d'intronisation, Claudine Munari propose la refondation de cette plateforme qui, selon elle, s'impose. «Le Frocad nouveau prendra ses sources dans les statuts et un règlement intérieur en bonne et due forme», a-t-elle souligné.



Les dirigeants du Frocad.

fissures de la maison Frocad, faute de quoi, aucune victoire ne sera acquise, tout sera un perpétuel recommencement», a-t-elle renchérit.

L'ancienne et unique femme candidate à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016 a posé ses marques: «Nous sommes sur le point de prendre un nouveau départ dont la réussite est à l'aune de notre engagement individuel et collectif. Pour ne pas manquer ce départ, le maître-mot doit être, me semble-t-il, la franchise. Elle porte, à la fois, sur nos choix et notre appartenance politique. Le Frocad, maison de la démocratie, ne peut pas aller vers la victoire de la démocratie, s'il reste le lieu de rassemblement des gens qui, politiquement, ne se ressemblent pas. Si nos amis sont les amis de nos ennemis, nous aurons toujours à redouter l'avenir. Je suggère que le Frocad soit le creuset qui rassemble».

Aussi, a-t-elle proposé la re-

fondation de cette plateforme qui, selon elle, s'impose. «Le Frocad nouveau prendra ses sources dans les statuts et un règlement intérieur en bonne et due forme. Ces textes fondateurs régleront les questions d'appartenance, celles des droits et devoirs et le régime de discipline, entre autres», a précisé Claudine Munari, qui pense que l'opposition doit montrer à tous qu'aucune «intimidation, aucune barbarie n'entamera son courage... Nous avons la volonté, nous trouverons le chemin. Unis, nous trouverons le chemin de la renaissance de notre pays». La nouvelle coordination intronisée est composée des personnalités suivantes: Clément Mierassa, Bonaventure Mbaya, Paul Ndouna, Patrice Lagani, Dorothee Antoinette Mobonda.

Cyr Armel YABBAT-NGO

D'entrée de jeu, Claudine Munari a fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des événements d'octobre 2015 de Brazzaville et de Pointe-Noire, et tous ceux qui «tombent dans le département du Pool», depuis avril dernier.



Claudine Munari.

Dans son discours d'intronisation, elle a estimé que le Frocad a une vocation républicaine de donner le meilleur de lui-même, pour défendre les valeurs qui avaient présidé à sa création. «Notre bilan est, certainement, mitigé. Pour d'aucuns, nous n'avons pas atteint nos objectifs, qui étaient, principalement, de maintenir l'ordre constitutionnel du 20 janvier 2002 et par ce biais, de garantir l'alternance démocratique, en août 2016. Pour d'autres, nous sommes allés au-delà de nos espérances. Prenant ce régime pour ce qu'il est depuis ses origines, il était inimaginable de le faire trembler sur ses fondements», a-t-elle dit.

Selon elle, le combat pour le respect de l'ordre constitution-

nel et de l'alternance démocratique n'est pas un combat d'aboutissement immédiat. «C'est une quête permanente», a-t-elle dit et elle est convaincue de son bien-fondé, et pour cause: «Nous avons la vérité. Personne n'a jamais réussi à tuer la vérité. Elle triomphe toujours».

Faisant part de ses émotions, la présidente de la coordination du Frocad a expliqué que sa responsabilité est lourde. «Elle l'est, parce qu'il m'incombe, avec l'équipe qui m'entoure, de trouver et de proposer la formule qui fera la différence dans notre combat. Il nous faut absolument colmater les

Vie politique nationale

Armand Mpourou et Paul-Marie Mpouélé en partenariat politique

Armand Mpourou, leader de la D.d.c (Dynamique pour le développement du Congo), et Paul-Marie Mpouélé, président du P.r (Parti des républicains), ont officialisé leur partenariat politique, jeudi 14 juillet 2016, à l'Hôtel de l'Aéroport Maya-Maya, à Brazzaville, au cours d'un déjeuner de presse. Réaffirmant leur ancrage à l'opposition (disons modérée), les deux partis ont décidé de cheminer ensemble et sont fermement opposés à toute forme de violence.



Paul-Marie Mpouélé (à g.) et Armand Mpourou.

Exclus du Frocad, pour avoir pris part aux consultations présidentielles, prélude à la tenue du dialogue national inclusif de Sibiti, Armand Mpourou et Paul Marie Mpouélé ont décidé de mener ensemble leur combat politique, dans le respect des principes démocratiques. Ils veulent contribuer à l'apaisement du climat politique dans le pays. Ils ont adopté cette attitude au lendemain des événements qui avaient entouré le référendum constitutionnel et surtout, l'annonce des résultats de l'élection présidentielle anticipée par la Cour constitutionnelle. Principal orateur de ce petit déjeuner de presse, Paul Marie Mpouélé a expliqué les motivations de ce partenariat, en ces termes: «Nous savons, tous, d'ici là, le peuple congolais va encore, de nouveau, être appelé à trancher

entre plusieurs candidats à la députation. Comme certains le disent, le long voyage commence par le premier pas. Le premier pas, c'est déjà cette rencontre que nous avons voulu médiatique, simplement, pour dire aux autres que nous ne perdons pas le temps pour des querelles inutiles. Nous voulons avancer. Il y a bien d'autres qui pensent qu'il faut que nous arrivions à cette refondation. Demain, après-demain, peut-être, vous êtes sûrs que vous aurez une très large coalition qui va, progressivement, travailler à faire que l'opposition soit à nouveau unie, rassemblée», a-t-il déclaré. Le souhait, selon lui, est que l'opposition «aille aux législatives rassemblée, pour que nous contestions l'hégémonie du P.c.t qui pense que c'est le premier parti politique de ce pays», a-t-il

indiqué. Pour lui, ce partenariat est une œuvre qu'ils ont commencée et il espère que les autres partis les rejoindront, pour faire avancer leur combat politique. «Nous misons sur l'adhésion de tous à ces idées novatrices, à cette révolution de mentalité qui va faire que, demain, effectivement, que l'opposition ne soit pas, simplement, une guerre de positionnement des uns et des autres; mais que l'opposition soit, véritablement, porteuse d'idées nouvelles, des idées qui vont faire le changement dans ce pays», a-t-il rappelé.

Répondant à la question sur la situation du Pool, le président du Parti des républicains a indiqué qu'il s'est, personnellement, impliqué dans le cas du Pool, «pour faciliter les contacts entre les

partisans du Pasteur Ntumi et la Force publique, pour éviter un bain de sang», au cas où la Force publique décidait de rechercher le pasteur Ntumi, jusque dans le Pool. «Je pense, personnellement, que la présomption d'innocence doit prévaloir, personne n'a encore établi la culpabilité du

pasteur Ntumi», a-t-il dit. Pour Armand Mpourou, ce partenariat était très attendu par les militants de son parti. «On a pensé se retrouver avec le Parti des républicains du président Paul Marie Mpouélé, pour échanger sur la situation politique nationale. Vous savez que nous sortons du Frocad que nous avons mis en place pour empêcher le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Voilà que chemin faisant, nous nous sommes rendus compte que nous n'avons pas pu arrêter cela. Il y a une nouvelle Constitution, aujourd'hui. Il nous faut tirer les leçons du passé et regarder l'avenir autrement, voir ce qu'il faut faire, désormais, en mettant le Congo au-dessus de tout», a-t-il indiqué.

Pascal AZAD DOKO

Ministère du tourisme et des loisirs

Pour Arlette Soudan-Nonault, le secteur du tourisme et des loisirs doit contribuer au P.i.b

Après les acteurs économiques et les professionnels du tourisme et des loisirs, Arlette Soudan-Nonault, ministre du tourisme et des loisirs, a tenu, jeudi 9 juin 2016, à l'hôtel de la Préfecture, à Brazzaville, une rencontre avec les autorités et responsables administratifs du département de Brazzaville. L'objectif était d'échanger pour mieux appréhender les principaux axes du secteur du tourisme et des loisirs. C'était en présence de Pierre Cébert Ibocko-Onangha, préfet du département de Brazzaville, et de Jacques Elion, administrateur-maire de Poto-Poto.



Arlette Soudan-Nonault au centre, Pierre Cébert Ibocko-Onangha (à droite) et Jacques Elion.

Arlette Soudan-Nonault a rappelé l'objectif assigné à son département ministériel par le chef de l'Etat: celui de faire participer, de façon significative, le tourisme au P.i.b (Produit intérieur brut). Il s'agit de développer, dans le pays, l'industrie touristique et des loisirs, afin de promouvoir ce secteur jusqu'ici insuffisamment exploité et méconnu de beaucoup d'acteurs potentiels.

Pour cela, elle a annoncé la mise en place d'une politique ambitieuse qu'entend mener le gouvernement dans le secteur du tourisme et des loisirs, au cours des cinq prochaines années. Le plus rapidement possible, son département ministériel entend, d'ores et déjà, mettre en place un guichet unique des systèmes de tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs, avec, à la clé, la création d'une Direction d'information et de communication en son sein; un mécanisme d'accompagnement technique et financier des initiatives privées de petite taille, dans les do-

maines du tourisme et des loisirs; un pôle de communication et de marketing dédié au tourisme, aux loisirs et à la promotion de la destination Congo, ponctué par l'installation de bureaux d'informations touristiques aux portes d'entrée du pays et par la création des sites Internet du Ministère et de l'office du tourisme. S'agissant particulièrement du secteur du tourisme, l'action du gouvernement, a-t-elle précisé, sera «focalisée sur la mise en œuvre de la politique de développement durable de l'industrie touristique récemment adoptée et dont le schéma directeur est en voie d'être appliqué».

La maîtrise du secteur des loisirs est une autre des obligations qui s'imposent à son département ministériel. «Soyez rassurés que tous les moyens seront mis en œuvre, pour déclencher une politique attrayante dans ce domaine», a-t-elle promis. Selon elle, cette politique sera orientée, essentiellement, vers la création d'industries de loisirs,

pourvoyeuses d'emplois décents et durables, à travers l'organisation du service public de l'industrie des loisirs, la formation de la pratique des activités de loisirs et l'animation efficace des centres et parcs de loisirs existants ou à créer; la généralisation de l'accès de plus grand nombre aux loisirs sains, à moindre coût et sécurisés; la création de structures de formation qualifiante dans les métiers des loisirs.

En outre, elle a annoncé la création de trois grands parcs d'attraction à thèmes, de salles de loisirs en milieu hospitalier au profit des enfants et des personnes du troisième âge, des aires de loisirs dans les écoles maternelles, ainsi que l'amélioration de l'organisation des colonies des vacances pour les élèves. Elle envisage la délocalisation du parc zoologique en déshérence, à l'île Mbamou, dans le cadre d'un projet

intégré avec la construction d'un parc animalier, d'un centre aquatique et d'un site hôtelier.

Dans cette quête du changement, Arlette Soudan-Nonault entend inculquer, au sein des équipes de son Ministère, la culture d'entreprise et la Gestion axée sur les résultats; favoriser les carrières professionnelles des jeunes, dans le cadre des postes non pourvus à travers les douze départements, mais aussi créer de nouveaux emplois pour les jeunes bilingues français-anglais dans les nouveaux bureaux d'information touristique. «J'entends, enfin, assainir des pratiques pas toujours orthodoxes, en rendant obligatoire le paiement des taxes hôtelières exclusivement par virement ou chèque bancaire», a-t-elle indiqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Ministère de l'énergie et de l'hydraulique

Mobiliser des fonds, pour améliorer l'accès à l'eau potable

Dans le cadre du Projet «Etude de développement de systèmes d'alimentation en eau potable et assainissement dans cinq centres semi-urbains et de renforcement des capacités opérationnelles du Fonds de développement du secteur de l'eau», le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique a organisé, vendredi 8 juillet 2016, au Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, à Brazzaville, une table-ronde des bailleurs de fonds, destinée à mobiliser les financements nécessaires à l'opérationnalisation de ce projet dont l'objectif est de créer les conditions nécessaires pour l'assainissement et l'accès à l'eau potable. C'était sous le patronage de Yannick Lionel Nkodia, directeur de cabinet du ministre de l'énergie et de l'hydraulique, en présence de Nouridine Kane Dia, représentant de la B.a.d (Banque africaine de développement).



Yannick Lionel Nkodia ouvrant les travaux de l'atelier.

La table-ronde pour mobiliser les fonds auprès des partenaires est un plaidoyer, en vue d'accroître l'accès à l'eau potable, aux infrastructures adéquates d'assainissement et aux services d'hygiène, dans les cinq centres semi-urbains concernés par ce projet. Il s'agit de Bouansa, Boundji, Gamboma, Mouyondzi et Ongogni.

Malheureusement, cette rencontre s'est tenue dans un contexte particulièrement difficile pour le Congo, dû à la chute des cours du pétrole qui a entraîné une baisse des recettes publiques, affectant ainsi la capacité financière de l'Etat à mettre en œuvre son programme national de développement. Devant ce contexte, Nouridine Kane Dia a renouvelé l'engagement de la B.a.d d'intensifier son assistance pour accompagner le Congo à avancer dans la réalisation

des O.d.d (Objectifs de développement durable), notamment celui relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ouvrant les travaux de cette table-ronde, Yannick Lionel Nkodia a réaffirmé la volonté du gouvernement à concrétiser les actions identifiées dans le cadre de ce projet, en concertation avec toutes les parties prenantes au plan local, national et international, pour un meilleur accès à l'eau potable des populations, à l'assainissement et pour la création de meilleures conditions de préservation de cette ressource. Selon lui, malgré les investissements consentis dans le domaine de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène, plus de la moitié de la population congolaise n'a toujours pas un accès direct à l'eau et aux infrastructures d'assainissement

adéquats. «Conscient de cet état, notre pays s'est investi à améliorer le cadre de vie de sa population», a-t-il fait savoir.

Toutefois, il a expliqué aux partenaires au développement du Congo que les documents qui leur sont soumis constituent une réponse à ce défi et concrétisent la forte volonté du gouvernement de contribuer au développement du pays, à travers les actions conformes aux aspirations des populations. «Cette initiative vise une meilleure compréhension par tous les partenaires au développement de l'importance de l'approvisionnement en eau potable, assainissement et hygiène dans l'amélioration du cadre de vie des populations».

Les estimations des coûts en financement se présentent ainsi qu'il suit: volet eau potable:

16.417.573.524 F.Cfa; volet eaux usées et excréta (construction des latrines): 11.392.565.550 F.Cfa; volet eaux pluviales: 70.254.184.328 F.Cfa; volet déchets solides: 17.175.000.000 F.Cfa; volet opérationnalisation du F.d.s.e de 5 milliards de francs Cfa.

Al'issue des présentations qui ont suscité quelques interventions, les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur engagement d'accompagner le gouvernement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Parmi les partenaires techniques et financiers, on peut citer la Banque mondiale, la B.a.d, la B.d.e.a.c, l'A.f.d, l'Union européenne, les O.n.g.s (Croix-rouge française, Aemo, E.a.a et O.i.e).

Cyr Armel YABBAT-NGO

C.n.j (Conseil national de la jeunesse)

Un don de sang pour sauver les vies dans les hôpitaux

A l'occasion de son premier anniversaire, la plateforme «Les jeunes leaders du Congo», par l'entremise du C.n.j. (Conseil national de la jeunesse), a organisé, samedi 9 juillet 2016, au siège du C.n.j, à Brazzaville, une opération de don du sang à destination du Centre national de transfusion sanguine. Ce sang a été prélevé pour alimenter les hôpitaux de Brazzaville, quelquefois en manque de produits sanguins.



Leonidas Carel Mottom Mamoni, pendant le prélèvement du sang.

Cette opération a connu la participation de Leonidas Carel Mottom Mamoni, ministre de la culture et des arts; Bersol Ngambili Ibam, président du Conseil national de la jeunesse. «Les jeunes leaders» est une plateforme virtuelle qui intéresse les jeunes Congolais de tous horizons, à travers le monde. Au sein de cette plateforme, les jeunes débattent, traitent des questions liées à l'épanouissement tous azimuts de la jeunesse, pour le développement du pays.

A entendre Francky Ibata, administrateur général de cette plateforme, le choix de l'opération du don de sang se justifierait par le fait que «le plus grand amour, c'est donner sa vie pour ses frères». Or selon lui, «bien de Congolais meurent dans les hôpitaux, simplement, par manque de sang. Et la vie est dans le sang. Donc, donner un peu de son sang suppose, donner un peu de sa vie à l'autre. Raison pour laquelle, nous avons couplé la célébration de notre premier anniversaire au don de sang».

Abondant dans le même sens, Leonidas Carel Mottom Mamoni n'a pas caché ses sentiments: «Membre du Conseil national de la jeunesse, je considère cet acte comme un acte de solidarité à l'égard des autres, des patients ayant des problèmes sanguins. Et donc, raison pour laquelle j'ai accepté volontiers l'appel des amis des «jeunes leaders du Congo, pour accomplir cet acte de solidarité».

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STC PARTNERS
Avenue Marien Nguabi, Imm. SCI les Cocotiers,
1^{er} étage apt 102
B.P: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

DIESEL POWER CONGO SARLU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE

Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège Social: 327, Avenue Marien Nguabi, Immeuble SCI
les cocotiers – B.P: 368, Pointe-Noire
RCCM: 13 B 800
Congo

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique de la société DIESEL POWER CONGO SARLU, en date du mardi 25 Avril 2016, Monsieur Terrence Peter BANTOCK est nommé Gérant, en remplacement de Monsieur Jan Frederick Reikardt VILJOEN, démissionnaire.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 16 DA 158 du 20 juin 2016.

Insertion modificative au RCCM, le 20 Juin 2015.

Pour avis.

Déclaration du Ministère des Affaires Étrangères de la République Populaire de Chine sur la sentence rendue le 12 juillet 2016, par le Tribunal arbitral constitué à la demande de la République des Philippines, dans l'arbitrage concernant la Mer de Chine méridionale

Au sujet de la sentence rendue le 12 juillet 2016 par le Tribunal arbitral constitué à la demande unilatérale de la République des Philippines dans l'arbitrage concernant la Mer de Chine méridionale (ci-après dénommé «Tribunal arbitral»), le Ministère des Affaires Étrangères de la République Populaire de Chine déclare solennellement que la sentence est nulle et non avenue et n'a pas de force obligatoire et que la Chine ne l'accepte ni ne la reconnaît.



M. Wang Yi, Ministre chinois des Affaires étrangères.

1. Le 22 janvier 2013, le Gouvernement de la République des Philippines d'alors a soumis unilatéralement à l'arbitrage les différends concernés entre la Chine et les Philippines en Mer de Chine méridionale. Le 19 février 2013, le Gouvernement chinois a déclaré solennellement que la Chine n'accepterait pas l'arbitrage initié par les Philippines ni n'y participerait. Il a ensuite réitéré à maintes reprises cette position. Le 7 décembre 2014, le Gouvernement chinois a publié le Document de position du gouvernement de la République populaire de Chine sur la question de la compétence dans l'arbitrage concernant la Mer de Chine méridionale initié par la République des Philippines, indiquant que l'introduction de l'arbitrage par les Philippines est en violation de l'accord entre la Chine et les Philippines et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ci-après dénommée «CNUDM») et va à l'encontre de la pratique générale de l'arbitrage international et que le Tribunal arbitral n'a pas compétence pour connaître de l'affaire. Le 29 octobre 2015, le Tribunal arbitral a rendu une sentence sur la compétence et la recevabilité. Le Gouvernement chinois a immédiatement déclaré que ladite sentence était nulle et non avenue et n'avait pas de force obligatoire. La position de la Chine est claire et constante.

2. L'introduction unilatérale de l'arbitrage par les Philippines a pour but malveillant de nier la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale, et non pour but de résoudre leurs différends avec la Chine ou de maintenir la paix et la stabilité en Mer de Chine méridionale. Cela constitue une violation du droit international.

Premièrement, les conclusions présentées par les Philippines portent au fond sur la question de la souveraineté territoriale concernant certains îles et récifs des Nansha Qundao (les îles Nansha) et sont liées inévitablement et indissociablement à la question de la délimitation maritime entre la Chine et les Philippines. Pleinement conscientes que les questions territoriales ne sont pas du ressort de la CNUDM et que les différends relatifs à la délimitation maritime sont exclus de l'application des procédures obligatoires prévues dans la CNUDM par la déclaration de la Chine en 2006, les Philippines déguisent délibérément les différends concernés en de simples questions d'interprétation ou d'application de la CNUDM.

Deuxièmement, l'introduction unilatérale de l'arbitrage par les Philippines constitue une atteinte au droit dont jouit la Chine en tant qu'État Partie à la CNUDM de choisir en toute indépendance les procédures et moyens pour régler les différends. Dès 2006, la Chine exclut, en vertu de l'Article 298 de la CNUDM, de l'application des procédures obligatoires de règlement des différends prévues dans la CNUDM les différends relatifs, entre autres, à la délimitation de zones maritimes, aux baies ou titres historiques, aux activités militaires et aux actes d'exécution forcée accomplis dans l'exercice de droits souverains ou de la juridiction.

Troisièmement, l'introduction unilatérale de l'arbitrage par les Philippines est une violation de l'accord bilatéral, conclu par la Chine et les Philippines et réaffirmé à maintes reprises depuis des années, sur le règlement par voie de négociation des différends concernés en Mer de Chine méridionale.

Et quatrièmement, l'introduction unilatérale de l'arbitrage par les Philippines va à l'encontre de l'engagement de régler les différends par voie de négociation entre les pays directement concernés énoncé dans la Déclaration sur la conduite des Parties en Mer de Chine méridionale (ci-après dénommée «DOC»), signée en 2002 par la Chine et les pays de l'ASEAN dont les Philippines. L'introduction unilatérale de l'arbitrage par les Philippines viole la CNUDM et ses dispositions sur l'application des procédures de règlement des différends, le principe «pacta sunt servanda» et d'autres principes et règles du droit international.

3. Au mépris du fait que les conclusions présentées par les Philippines portent au fond sur la question de la souveraineté territoriale et la question de la délimitation maritime, le Tribunal arbitral a interprété à tort le choix commun de la Chine et des Philippines en matière de moyen de règlement des différends ainsi que l'effet juridique de l'engagement pertinent pris dans la DOC, contourné délibérément la déclaration faite par la Chine en vertu de l'Article 298 de la CNUDM, détaché de manière sélective certains îles et récifs du cadre géographique d'ensemble des Nansha Zhudao (les îles Mer de Chine méridionale), interprété et appliqué la CNUDM de façon subjective et spéculative, commettant ainsi des erreurs manifestes dans l'établissement des faits et l'application des lois.

Les actes et sentences du Tribunal arbitral s'écartent sérieusement de la pratique générale de l'arbitrage international, vont totalement à l'encontre de l'objectif et du but de la CNUDM de favoriser un règlement pacifique des différends, portent gravement atteinte à l'intégrité et à l'autorité de la CNUDM, constituent une grave violation des droits légitimes dont jouit la Chine en tant qu'État souverain et État Partie à la CNUDM, sont injustes et illégaux.

4. La souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale ne sont, en aucun cas, affectés par les sentences du Tribunal arbitral. La Chine s'oppose à et n'acceptera jamais une quelconque revendication ou action basée sur ces sentences.

5. Le Gouvernement chinois réaffirme que concernant les questions territoriales et les différends relatifs à la délimitation maritime, la Chine n'accepte aucune procédure recourant à une tierce partie ni aucune solution imposée. Il continuera à observer les principes fondamentaux du droit international et des relations internationales consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et le règlement pacifique des différends, et à travailler avec les pays directement concernés à résoudre les différends en Mer de Chine méridionale par des négociations et des consultations sur la base du respect des faits historiques et en vertu du droit international, de sorte à préserver la paix et la stabilité en Mer de Chine méridionale.

Déclaration du Gouvernement de la République Populaire de Chine sur la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale

En vue de réaffirmer la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale, de renforcer la coopération avec les autres pays en Mer de Chine méridionale et d'y préserver la paix et la stabilité, le Gouvernement de la République Populaire de Chine déclare ce qui suit:

1. Les Nansha Zhudao de Chine (les îles Mer de Chine méridionale) comprennent les Dongsha Qundao (les îles Dongsha), les Xisha Qundao (les îles Xisha), les Zhongsha Qundao (les îles Zhongsha) et les Nansha Qundao (les îles Nansha). Les activités du peuple chinois en Mer de Chine méridionale ont commencé il y a plus de 2.000 ans. La Chine a été la première à découvrir, à nommer, à explorer et à exploiter les Nansha Zhudao et les eaux concernées, et elle y a exercé la souveraineté et la juridiction en premier et de manière continue, pacifique et effective, établissant sa souveraineté territoriale ainsi que ses droits et intérêts concernés en Mer de Chine méridionale.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Chine a récupéré les Nansha Zhudao illégalement occupées par le Japon pendant la guerre d'agression contre la Chine et recouvré l'exercice de sa souveraineté sur ces îles. Pour renforcer l'administration des Nansha Zhudao, le Gouvernement chinois a, en 1947, examiné et révisé les noms géographiques de ces îles, rédigé Nan Hai Zhu Dao Di Li Zhi Lue (Précis de la géographie des Nansha Zhudao), établi Nan Hai Zhu Dao Wei Zhi Tu (Carte de situation des Nansha Zhudao) sur laquelle est marquée la ligne discontinue. Cette carte a été officiellement publiée par le Gouvernement chinois en février 1948 et ainsi portée à la connaissance du monde.

2. Depuis sa fondation, le 1er octobre 1949, la République Populaire de Chine défend fermement sa souveraineté territoriale et ses droits et intérêts maritimes en Mer de Chine méridionale. Des instruments juridiques tels que la Déclaration du Gouvernement de la République Populaire de Chine sur la mer territoriale de 1958, la Loi de la République Populaire de Chine sur la mer territoriale et la zone contiguë de 1992, la Loi de la République Populaire de Chine sur la zone économique exclusive et le plateau continental de 1998 et la Décision du Comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale de la République Populaire de Chine sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1996 ont réaffirmé davantage la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale.

3. Sur la base de la pratique du peuple et du Gouvernement chinois tout au long de l'histoire et de la position constante des Gouvernements chinois successifs, et en vertu de la législation nationale et du droit international dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Chine a la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes en Mer de Chine méridionale comprenant, entre autres, ce qui suit:

- i. La Chine a la souveraineté sur les Nansha Zhudao comprenant les Dongsha Qundao, les Xisha Qundao, les Zhongsha Qundao et les Nansha Qundao;
- ii. La Chine a les eaux intérieures, la mer territoriale et la zone contiguë basées sur les Nansha Zhudao;
- iii. La Chine a la zone économique exclusive et le plateau continental basés sur les Nansha Zhudao;
- iv. La Chine a des droits historiques en Mer de Chine méridionale.

La position ci-dessus de la Chine est conforme au droit international et à la pratique internationale pertinents.

4. La Chine s'oppose fermement depuis toujours à l'invasion et à l'occupation illégale par quelques pays de certains îles et récifs des Nansha Qundao de Chine, et à leurs actes portant atteinte aux droits et intérêts de la Chine dans les eaux sous juridiction chinoise. La Chine entend continuer à travailler à régler pacifiquement les différends par voie de négociation avec les pays directement concernés, sur la base du respect des faits historiques et conformément au droit international. Et elle est prête, dans l'attente d'un règlement final, à travailler avec les pays concernés sans ménager aucun effort pour conclure des arrangements provisoires de caractère pratique, y compris l'exploitation conjointe dans les zones maritimes concernées, en vue de réaliser le bénéfice mutuel et le gagnant-gagnant et de préserver en commun la paix et la stabilité en Mer de Chine méridionale.

5. La Chine respecte et soutient la liberté de navigation et de survol en Mer de Chine méridionale dont jouissent tous les pays conformément au droit international. Elle entend coopérer avec les autres États côtiers et la communauté internationale pour assurer la sécurité et la circulation sans entrave dans les voies maritimes internationales en Mer de Chine méridionale.

Fraternité Sainte Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne du Congo

Le 40^e anniversaire marqué par une bénédiction du Pape François

La fraternité Sainte Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne du Congo, dans l'archidiocèse de Brazzaville, a commémoré son 40^e anniversaire, samedi 9 juillet 2016, par une messe solennelle célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, en la basilique Sainte-Anne et concélébrée par une vingtaine de prêtres dont les abbés Rhod Sakani Yiseno, secrétaire-chancelier de l'archevêché, Armand Serge Emmanuel Kiyindou, curé-recteur de la basilique, Germain Makouiza, aumônier national des fraternités, Aymar Gildas Malela-Ngoma, aumônier diocésain des fraternités féminines. Les membres de la fraternité jubilaire, vêtus de l'uniforme commémoratif du 40^e anniversaire, ont assuré l'animation liturgique de la messe.

Àu début de la messe, Mme Gisèle Ngondo, présidente de la fraternité Sainte Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne, a prononcé le mot de bienvenue dans lequel elle a fait un rappel historique du mouvement d'apostolat qu'elle dirige. Elle a cité celles qui l'ont précédée à cette charge, notamment Sr Marie Françoise Oléa, Mmes Marie Vivianne Mavoungou et Suzanne Péa-Ngoma. À l'occasion de la célébration de ses 40 ans d'existence, la fraternité a procédé à une remise de dons à l'aumônerie du C.h.u (Centre hospitalier et universitaire), le 19 juin 2016, et a organisé un concert de chants religieux, le 2 juillet dernier.

La présidente de la fraternité Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne a exhorté ses consœurs, en cette année de la miséricorde, à se réconcilier davantage avec Dieu, avec leurs prochains et entre elles, et a émis le vœu suivant: «*Au moment où nous célébrons les 40 ans d'existence de notre fraternité, que nos cœurs se tournent davantage vers le Seigneur et que chacune de nous devienne de plus en plus*

consciente de la mission qui nous est confiée dans cette Église du Congo.»

En 40 ans d'existence, la fraternité Sainte Maria Goretti de



La fraternité jubilaire animant la messe.

la paroisse Sainte-Anne a su aider ses membres à abandonner des comportements non conformes à la morale chrétienne et à maintenir en éveil leur foi; apporter aide et secours aux malades, aux démunies, aux populations vulnérables et aux jeunes. Elle se réjouit d'avoir donné à l'Église deux religieuses, dont une franciscaine missionnaire de Marie et la première carmélite



Mgr Anatole Milandou remettant la bénédiction pontificale à Mme Gisèle Ngondo. du Congo.

Dans l'homélie, l'abbé Germain Makouiza a invité les membres

minement accompli à la suite de Jésus-Christ, par l'intercession de Sainte Maria Goretti.

Après le mot de remerciements de Mme Ngondo, le curé-recteur, l'abbé Armand Serge Emmanuel Kiyindou, a annoncé la nouvelle de la bénédiction accordée par Sa Sainteté le Pape François, à la fraternité Sainte Maria Goretti de la paroisse Sainte-Anne, à l'occasion de son 40^e anniversaire. Il a remis cette bénédiction pontificale à l'archevêque. Après l'avoir exhibée devant le peuple de Dieu, Mgr Anatole Milandou l'a transmise à Mme Gisèle Ngondo, afin de témoigner aux membres de cette fraternité, la proximité du Saint-Père, en cette circonstance particulièrement heureuse pour leur mouvement d'apostolat.

Intervenant en dernier lieu, l'archevêque les a encouragées en tant que laïques engagées, à accomplir des œuvres remarquables, dignes d'éloges et d'admiration, tout en leur souhaitant une bonne et agréable fête.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Diocèse de Livorno (Italie)

L'abbé Jean-Michel Moukouba, curé de paroisse et bâtisseur d'une église

La paroisse Bienheureuse Mère Teresa de Calcutta, l'une des 32 paroisses du diocèse de Livorno, en Italie, est une nouvelle paroisse érigée depuis quatre ans par l'évêque du lieu, Mgr Simone Giusti. Elle a été confiée à un prêtre d'origine congolaise, l'abbé Jean-Michel Moukouba. Ce dernier était jusqu'ici curé de la paroisse Saints Pierre et Paul, en plein cœur de Livorno, une ville de 32 mille habitants. Dans sa nouvelle paroisse, le prêtre congolo-italien fait preuve de dynamisme, car la nouvelle église dont l'évêque lui a confié la charge de construire est en train de sortir de terre. Jean-Michel Moukouba est l'exemple même de l'insertion sociale réussie des prêtres africains en Europe.



L'abbé Jean-Michel Moukouba devant l'église en construction.

En communion avec ses chrétiens, l'abbé Jean-Michel Moukouba est plus que déterminé à rendre concrète la vision de l'évêque, Mgr Simone Giusti. Ainsi, il s'est engagé à la construction de la nouvelle église dans la localité de Salviano, dans le quartier Borgo di Magrignano.

La nouvelle église, dont les murs sortent désormais de terre, est un complexe dont les travaux ont débuté en mars de cette année. Elle est construite sur ce qui, autrefois, était connu comme un terrain agricole interdit formellement à la construction. C'est un bâtiment de deux niveaux, qui comprend un presbytère, une salle de conférence et de spectacle au rez-de-chaussée. À l'étage est prévue une terrasse. L'accès aux appartements se fait par un escalier et par un ascenseur.

L'église aura une capacité de 700 places assises et est dotée, entre autres, d'une chapelle fériale, sur la partie latérale gauche de la nef, juste à l'entrée principale. Ladite chapelle servira à recevoir les enfants pendant les messes solennelles et aux célébrations en semaine. Le chantier est exécuté par une entreprise italienne et s'achèvera en octobre 2017. Il sied de préciser que la pose de la première pierre pour la construction de cette église avait été faite le 28 mars 2014, par Mgr Simone Giusti, en présence du maire de la commune de Livorno.

L'église est momentanément située au n°80 de la rue Padula, où les célébrations se tiennent dans une chapelle de fortune. Elle fait partie des lieux de diffusion et de vente de la revue «*La Settimana di Livorno*» (La Semaine de Livorno), un périodique diocésain. En perspective, le curé et ses chrétiens organisent un pèlerinage paroissial à Rome du 3 au 4 septembre, à l'occasion de la canonisation de Mère Teresa de Calcutta, la sainte patronne de la paroisse, le 4 septembre prochain. Le pèlerinage a pour thème: «*Le jubilé de la miséricorde avec Mère Teresa de Calcutta*».

Il est à noter que la ville de Livorno, qui a pour sainte patronne Sainte Julie, est située à quelque 300 kilomètres de Rome, dans la région de Toscane, au centre de l'Italie. L'évêque du lieu y est dans sa septième année de ministère à la tête du diocèse. L'abbé Jean-Michel Moukouba est fier d'avoir fondé une communauté chrétienne et de mener un projet tout aussi gigantesque, la construction de l'église. Outre ce chantier, il a reçu une ambulance, don de la Croix bleue de Livorno. Ayant travaillé auparavant à Naples, l'abbé Moukouba entre, désormais, de plain-pied, dans le giron des prêtres bâtisseurs.

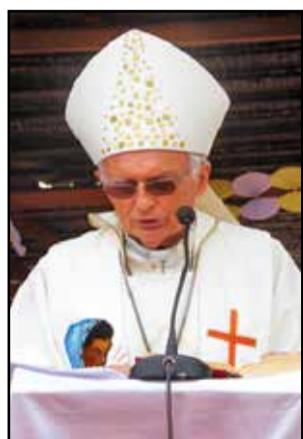
Aristide Ghislain NGOUMA
(Rome, Italie)

Diocèse de Ouesso

Mgr Yves Marie Monot a ordonné un prêtre et un diacre

Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a ordonné prêtre l'abbé Hugues Davy Bekel et admis au diaconat l'abbé Revelhy Maurel Loufouma, au cours d'une messe célébrée, samedi 25 juin 2016, en la paroisse Cœur Immaculé de Marie de Souanké et concélébrée par une vingtaine de prêtres. Parmi les participants à la messe, on notait la présence des autorités politico-administratives, notamment, Jean-Christophe Tchicaya, préfet du département de la Sangha, des parlementaires Daniel Abibi et Bernard Zoniaba, des officiers militaires et des invités. En dehors des chrétiens venus des paroisses du diocèse de Ouesso, les délégations des familles, amis et connaissances d'Owando et de Makoua ont pris part à cette grande assemblée de prière.

Après Sembé en 2015 avec l'ordination sacerdotale de l'abbé Boris Apané, Souanké a eu le privilège d'abriter, en 2016, des ordinations sacerdotale et diaconale, grand événement historique au plan local. Si le diacre a la mission d'assister l'évêque et d'assurer quelques services au niveau de l'église, le prêtre a, en plus de ces services, la mission de présider la célébration eucharistique. La thématique de l'appel et de motivation de l'abbé Hugues Davy Bekel est: «*La vérité libère! Vas...! Grâce, miséricorde et paix dans la vérité et dans l'amour*» (cf. Jn 8, 32). Dans son homélie, Mgr Yves



Mgr Yves Marie Monot.

Marie Monot a circonscrit l'événement et rafraîchi la mémoire des chrétiens sur l'évangélisa-



L'abbé Hugues Davy Bekel (à d.) et le nouveau diacre.

tion des populations du district de Sembé, avec l'arrivée des premiers pasteurs baptistes en 1921, avant de s'appesantir sur les attentes de l'Église famille et de la société. Le prédicateur a exprimé la fierté de la communauté chrétienne de Souanké, en ces termes: «*Nous sommes tous fiers d'avoir un premier prêtre à Souanké, de le présenter au Seigneur en ce jour; et de présenter aussi le séminariste qui le suit*», a-t-il fait savoir.

Orphelin de père et mère (feus Pierre Zocsse et Albertine Me-zouma), né le 22 avril 1986 à Souanké, l'abbé Hugues Davy Bekel est issu d'une famille chrétienne catholique. Il a été

ordonné diacre le 27 juin 2015, en la paroisse Sacré-Cœur de Sembé. Les chrétiens qui l'ont vu en tant que diacre sont fiers de lui et sont d'avis qu'il soit ordonné prêtre.

La prédication de Mgr Yves a aussi porté sur les enseignements de Jésus: «*Une femme éleva la voix au milieu de la foule pour lui dire: «Heureuse la mère qui t'a porté en elle et dont les seins t'ont nourri». Jésus de répondre au tac au tac, et c'est souvent sa manière de faire réfléchir pour que son interlocuteur puisse méditer dans son cœur*». Jésus recentre ce cri de béatitude en disant: «*Heureux plutôt ceux, celles qui écoutent la Parole de Dieu*

et qui la gardent». C'est tout un programme de vie, de joie et bonheur, tel est le chemin que Jésus propose à ses disciples, celui des assoiffés de Justice, des artisans de paix, de miséricorde car ils sont appelés fils et filles de Dieu». Poursuivant sa prédication, l'évêque de Ouesso s'est adressé aux chrétiens, mais aussi aux jeunes, pour que la Parole de Dieu touche leurs cœurs: «*Chers frères et sœurs, vous qui portez avec joie le nom de chrétiens, vous assurez des responsabilités diverses aujourd'hui dans notre région frontalière ou ailleurs. Vous ne pouvez pas rendre grâce pour l'éducation reçue dans les écoles de l'Etat ou de*

l'Église, sans penser aussi à tous les jeunes de ce secteur qui ne sont pas scolarisés ou qui ne sont plus scolarisés. Et vous ne pouvez pas oublier de porter le souci de l'Église là où vous êtes et dans les paroisses qui vous ont donné la vie de Dieu», a conseillé Mgr Yves Marie Monot. «*Que cette célébration d'ordination diaconale et sacerdotale soit source de grâce pour la Sangha, qu'elle fasse grandir en nous la paix et l'unité*», a-t-il conclu, après avoir remercié les autorités administratives et politiques, les bienfaiteurs et les sages.

Victor GUEMBELA
Correspondant résidant à Ouesso

Journée internationale de l'albinisme Les politiques appelés à éliminer les discriminations à l'égard des albinos

L'humanité a célébré le 13 juin 2016, la deuxième journée internationale de l'albinisme. La célébration de cette journée appelle à la question liée à l'avenir des albinos, une minorité persécutée dans plusieurs coins du monde, principalement en Afrique. Les associations des albinos à l'échelle mondiale ont lancé, à cette occasion, des messages forts, pour sortir cette frange de la population des discriminations qu'elle subit.

Mais qu'est-ce donc l'albinisme? Une différence rare, non contagieuse, génétique et congénitale. A en croire les oracles, dans presque tous les cas d'albinisme, les deux parents doivent être porteurs du gène, pour le transmettre, même s'ils ne sont pas eux-mêmes atteints d'albinisme. Cette particularité touche les hommes et les femmes également, indépendamment de l'appartenance ethnique et, elle est présente dans tous les pays du monde. L'albinisme est dû à l'absence de pigmentation (mélanine) des cheveux, de la peau et des yeux, qui cause une grande sensibilité au soleil et à la lumière vive. Ainsi, toutes les personnes atteintes d'albinisme ont une déficience visuelle et sont susceptibles de développer un cancer de la peau. Il n'existe pas de traitement pour l'absence de mélanine, élément central dans l'albinisme.

Au Malawi, mais aussi dans bien d'autres pays d'Afrique subsaharienne, les assassinats d'albinos sont monnaie courante à cause notamment de nombreuses croyances. Leurs membres sont souvent utilisés dans des rites par des guérisseurs ou féticheurs... Un squelette complet d'albinos peut coûter jusqu'à 75.000 dollars, selon la Croix-Rouge. Depuis décembre 2014, neuf

albinos ont été tués au Malawi, selon l'Onu. Face à cette situation et aux conditions de vie toujours plus difficiles des albinos, l'Onu a décidé de décréter le 13 juin, journée internationale des albinos, afin de sensibiliser l'opinion sur la question de l'albinisme. Cette décision a été prise en mai 2015, grâce au travail de nombreuses associations luttant pour améliorer les conditions de vie des albinos. Il est, donc, temps que la société accepte les albinos. «Nous voulons avoir la presse à notre côté, pour mener un combat noble. On a l'impression que les albinos ne sont pas considérés comme des êtres humains. Ils sont parfois discriminés dans leur propre famille», a déclaré un albinos ayant requis l'anonymat. Annie Mokto, présidente de l'association Ecran Total, 33 ans, en Belgique, a précisé que cette journée est historique, pas seulement pour les albinos, mais aussi pour les droits de l'homme. A travers les exactions contre les albinos ce sont les droits de l'homme qui sont foulés au pied. «Je me souviens encore de la petite Chantale qui a été découpée et tuée en Tanzanie, en 2012. A la suite de ce meurtre, j'ai alors lancé une pétition pour que l'Onu instaure une journée de l'albinisme. Ce texte adopté par les Nations unies doit aller au-de-



Les albinos donnant une prestation dans un centre d'apprentissage de langue anglaise, Ph archives.

là de la symbolique et avoir effet sur le terrain, sinon à quoi bon? Tous les Etats doivent tout mettre en œuvre, afin que cette victoire ne reste pas dans les tiroirs, car l'intégration, c'est permettre à tous d'être acteur de la société», a-t-elle expliqué.

Après plusieurs années de lobbying, les droits des albinos se sont fait une place dans l'agenda international, comme en témoigne la création, par le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (Hcdh), de la fonction d'expert indépendant sur l'albinisme. «Vers le monde, les albinos subissent des discriminations qui limitent leur participation à la société», affirme la Nigériane Ikponwosa Ero à l'Afp, qui occupe cette fonction, elle-même atteinte de cette maladie génétique.

Signalons que dans un rapport publié le 2 juin, l'Ong canadienne «Under the same sun» a répertorié 457 attaques, dont 178 meurtres commis ces dernières années contre des albinos, dans 26 pays d'Afrique. «Ce

genre d'attaques nous ont été rapportées, dernièrement, dans des régions où nous pensions précédemment que ce n'était pas un problème», explique Mme Ero, citant le Malawi, où Amnesty International a récemment dénoncé une vague sans précédent d'attaques contre les albinos, y compris de très jeunes enfants. Selon l'Ong canadienne, au moins 18 albinos ont été tués et 5 kidnappés au Malawi, depuis novembre 2014, avec notamment quatre assassinats en avril 2016. «Nous sommes des albinos, mais pas des personnes inutiles à la société», a déclaré Carole Ngongo, une albinos, tout en dénonçant la discrimination, dont ils font l'objet dans les recrutements d'emplois, les sacrifices et les mutilations d'organes. Elle a émis le vœu de la mise en place d'un programme national des albinos et d'une usine de crème solaire, outre la journée mondiale.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Fondation congolaise pour la recherche médicale Des mesures salvatrices, pour apporter des solutions contre le paludisme

Une vingtaine de responsables de laboratoires et collaborateurs, venus des structures sanitaires de Brazzaville, comme le C.h.u (Centre hospitalier et universitaire), les hôpitaux de base de Talangaï et Makélékélé, les C.s.i (Centres de santé intégrés) Marien Ngouabi, Intendance et Madibou, dans le 8e arrondissement, ont été édifiés sur le diagnostic du paludisme par l'utilisation de nouvelles technologies. Initié par la Fondation congolaise pour la recherche médicale que dirige la Pr Francine Ntoui, en partenariat avec le P.n.l.p (Programme national de lutte contre le paludisme), cet atelier de formation qui a eu lieu le mercredi 29 juin 2016, dans la salle du Campus numérique francophone de Brazzaville, a porté sur la méthode Densipara, laquelle est une application Pc, Web et mobile servant à calculer la densité parasitaire, pour déterminer la force de l'infection plasmodiale. Cette application peut être téléchargée gratuitement depuis la bibliothèque d'application (Google Play) et installée sur n'importe quel téléphone portable équipé du système d'exploitation Android. Elle peut être utilisée dans n'importe quel navigateur Web récent connecté à l'Internet.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la Fondation médicale est de faire connaître aux techniciens de laboratoire, l'application de recherche biomédicale, dans la lutte contre le paludisme, à travers un outil médical performant, pour pouvoir le vulgariser auprès des autres collaborateurs, afin d'alléger le travail au quotidien des techniciens dans le diagnostic du paludisme.

Notons qu'au cours de cet atelier, la formation était assurée par les consultants à la Fondation médicale, notamment, deux médecins: Pierre Poulain (bio informaticien), Félix Koukoula (chef de laboratoire de biologie moléculaire) et Michel Kombo (technicien de laboratoire).

Pascal BIOZI KIMINO

**J'aime lire La Semaine
Africaine, votre journal**

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242)81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda.jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

ACCESSOIRE

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 260, rue Voula, Plateau des 15 ans (Moungali).
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 11 juillet 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 13 juillet 2016, sous Folio 122/18, n°1497, il a été constitué une société dénommée: «ACCESSOIRE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, 260, rue Voula Plateau des 15 ans (Moungali);

Objet: Vente des accessoires-Habillement;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6561 du 14 juillet 2016;

Gérance: Mademoiselle MONGO INLOUO Pagert Geralice est la Gérante de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

**Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA**

C2A Conseils Associés en Afrique Congo

Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STC PARTNERS
Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage apt 102
B.P: 4905, Pointe-Noire/Tél.: 06 953 97 97

DIESEL POWER CONGO SARLU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège Social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les cocotiers
B.P: 368, Pointe-Noire/RCCM: 13 B 800
Congo

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique de la société DIESEL POWER CONGO SARLU, en date du mardi 25 Avril 2016, Monsieur Terrence Peter BANTOCK est nommé Gérant, en remplacement de Monsieur Jan Frederick Reikardt VILJOEN, démissionnaire.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 16 DA 158 du 20 juin 2016.

Insertion modificative au RCCM, le 20 Juin 2015.

Pour avis.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO

«C2A CONGO»
Partenaire (STC)
Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage Apt. 102
B.P: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

CANAL + CONGO SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL

Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège Social: 15, Boulevard Charles De GAULLE, centre-ville Pointe Noire, République du Congo/B.P: 281
RCCM: 14 B 45
Congo

Aux termes des décisions de l'Administrateur Général de la société CANAL+ CONGO SA, en date du 1er Avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, il a été procédé au changement de l'adresse de l'établissement secondaire de la ville de Brazzaville, de l'immeuble Mont Cristo, Rond-point de la gare, à l'Avenue de l'Indépendance, en face de l'Ambassade

de la République Démocratique du Congo, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal du Commerce de Brazzaville du procès-verbal, sous le numéro 16 DA 516, du 22 Juin 2016. Inscription modificative au RCCM de Brazzaville, le 22 Juin 2016.

Pour avis.

Crédit Flash
Rentrée Scolaire

*Une rentrée scolaire
avec le sourire*



Service Ecoute Client
Tél. : +242 8188
E-mail : eqcongo@bgfi.com
www.bgfi.com



OFIS
SECURITY SYSTEMS



La haute sécurité
contre le
cambrilage



**OFIS, votre expert
en Alarme anti-intrusion**

Protégez vos biens et sécurisez votre activité !

Pointe-Noire :
319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville :
105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: (+242) 01 600 0000

IN MEMORIAM

**Colonel Lambert
NKIHOUABONGA**

22 Juillet 2006-22 Juillet 2016.
Déjà dix ans, depuis que le colo-
nel Lambert NKIHOUABONGA a
été rappelé à Dieu. A l'occasion
de ce douloureux anniversaire, la
veuve et les enfants prient tous
ceux qui l'ont connu et aimé de
prier pour le repos de son âme.



La veuve NKIHOUABONGA et les enfants.

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE CONGO

«C2A CONGO»
Partenaire (STC)
Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage Appt. 102
B.P: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

**TELENUM CONGO
SOCIETE ANONYME**

Au capital de 10 000 000 F. CFA
Siège Social: Avenue de l'Indépendance, face de l'Ambassade de la RDC,
centre-ville Brazzaville, Congo
RCCM: 14 B 5232
Congo

Aux termes des décisions de l'Adminis-
trateur Générale de la société TELENUM
CONGO SA, en date du 1er Avril 2016, il a
été procédé au transfert du siège social de
l'immeuble Mont Cristo, Rond-point de la
Gare, à l'Avenue de l'indépendance, en face
de l'Ambassade de la République Démocra-
tique du Congo, Centre-ville, Brazzaville,

République du Congo, et à la
modification corrélative des statuts.
Dépôt au greffe du tribunal du Commerce
de Brazzaville du procès-verbal, sous le
numéro 16 DA 517, du 22 Juin 2016.
Inscription modificative au RCCM de Braz-
zaville, le 22 Juin 2016.

Pour avis.

O.n.g culturelle et sociale M.B Production

Le général Paul Victor Moigny fait ambassadeur culturel et social

Commandant de la Gendarmerie nationale congolaise, le général de brigade Paul Victor Moigny a été fait ambassadeur culturel et social par l'O.n.g culturelle et sociale M.B. Production, aux destinées de laquelle préside Médard Bongo, opérateur culturel, basé à Pointe-Noire. La distinction a eu lieu, dimanche 10 juillet 2016, à l'hôtel de la Préfecture de Brazzaville. En présence du ministre de la culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, de plusieurs gendarmes, ainsi que de parents, amis et connaissances du récipiendaire.

Selon les membres de l'O.n.g M.B. Production, la distinction du général Paul Victor Moigny s'explique par ses multiples actions dans les domaines culturel, social, et même sportif.

Le récipiendaire s'est vu remettre, des mains de Médard Bongo, entre autres: un diplôme, une écharpe, un insigne conférant au récipiendaire le statut de membre d'honneur de M.B. Production; une carte de membre de l'O.n.g M.B. Production, et un tee-shirt.

Qui est l'heureux récipiendaire?

Homme ayant le cœur sur la main, marié et père de huit enfants, Paul Victor Moigny est né le 31 décembre 1954, à Gagna, dans le district d'Abala, dans le département des Plateaux. Il débute ses études, dans les années 60, à l'école de Gagna, où il décroche son C.e.p.e (Certificats d'études primaires élémentaires), en 1967. Avant de se rendre à Abala, pour satisfaire à son B.e.m.g (Brevet d'études moyennes générales), en 1971.

Venu à Brazzaville, il obtient son bac, série D, en 1975. Et,

après les études supérieures, il décroche plusieurs diplômes universitaires civils et militaires: maîtrise en droit international public, à l'Ecole des hautes



Photo de famille, à la fin de la cérémonie.

études internationales de Paris; D.e.a (Diplôme d'études approfondies) en sciences politiques et relations internationales, obtenu à l'Université de la Sorbonne, à Paris; diplômes de l'Ecole militaire inter-armes d'Odessa, en ex-U.r.s.s, de l'Ecole des troupes spéciales de Berlin, en ex-RDA; et de l'Université de défense, à Pékin.

Créateur de la Fédération congolaise de football féminin,



Médard Bongo remettant le diplôme au récipiendaire.

Paul Victor Moigny a occupé les fonctions de Commandant d'unité d'artillerie et d'infanterie (de 1980 à 1984); Directeur des relations internationales au Ministère de la défense nationale (de 1997 à 2002); chef de la cellule des sites des sinistrés du 4 mars, en 2012; Directeur général des affaires stratégiques et de la coopération militaire; commandant en second, chef d'état-major général de la Gendarmerie

2^e édition du concours de dictée «Miss Mayélé»

Agapé Chimezie Ngoma, «bonne élève»

Cette jeune Congolaise employée à la compagnie de transport aérien Ecair (Equatorial Congo airlines), a surclassé ses concurrentes, à l'issue de l'épreuve de dictée affrontée, le 11 février 2016. La lauréate a reçu son prix, mardi 5 juillet dernier, au siège de la M.i.c (Maison des informaticiens au Congo), à Brazzaville.



Agapé Chimezie Ngoma et Sylvia Djuob Bokoko.

«banc de l'école» avec deux fautes commises en dictée. La «Miss Mayélé» s'est entraînée pour assurer le succès. «Je me suis préparée tous les jours, grâce à mes lectures. J'ai relu mes cours de grammaire et j'ai revu mon orthographe, pour me rafraîchir la mémoire. Si l'on veut réussir, il faut se préparer tous les jours», conseille-t-elle. Cette femme gagne, entre autres menus présents, un sac de prix et le livre «Les morceaux d'un rêve suivi de «Mafouaou», de l'écrivaine congolaise Sylvia Djuob Bokoko. De quoi s'inspirer. Yoa Ruth, Listra Mbambi Mboumba et Jeanne Lekaka, comptent aussi parmi les sept lauréates de la 2^e édition du concours de dictée «Miss Mayélé».

La pierre à l'édifice de Bruno Jean Richard Itoua
«Je remercie la M.i.c, qui met à notre disposition ses locaux. On a pas eu de partenaires, il n'y a que Dieu...»
Les languoureuses déclarations sont finies pour Sylvia Djuob Bokoko. Ministre de l'enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua viendra en aide à la promotrice du concours de dictée «Miss Mayélé». Dieu a donc, peut-être, écouté ses prières. Bruno Jean Richard Itoua s'est déjà, en effet, montré charitable, parrainant la 6^e édition du concours de dictée des étudiants. Et pour preuve: il les a primés, dans la matinée du mardi 5 juillet. Son apport, surtout financier est tel qu'il

Livre

Prince Arnie Matoko signe son premier recueil de poèmes

«Mélodie des larmes» est le titre du tout premier livre de Prince Arnie Matoko. Un recueil de 118 pages, subdivisé en 6 parties, constitué de 67 poèmes, écrits en vers libres. Ce livre, fraîchement publié aux Editions Chapitre.com, à Paris (France), a été présenté et dédié par l'auteur, vendredi 8 juillet 2016, au siège du Ministère de la culture et des arts, au centre-ville de Brazzaville. C'était en présence des hommes de Lettres, amis et connaissances de l'auteur. Les différentes parties de cet ouvrage s'articulent sur: l'Afrique, les poèmes divers, la mer, sa mère, le pays, l'enfance et la jeunesse. Bon nombre de problèmes qui minent la société y sont évoqués.

Réagissant aux préoccupations de ses interlocuteurs, à propos de ses motivations pour la littérature et surtout sur ce qui a présidé au choix du titre de son livre «Mélodie des larmes», paradoxal, à entendre une certaine opinion. Prince Arnie Matoko a expliqué: «Je sens une passion irrésistible à l'écriture, à la littérature, depuis même l'école primaire. Ce qui fait que tout au long de mon cursus, j'ai toujours aimé la littérature. Et si je suis arrivé à écrire, c'est parce que à un moment donné de la vie, un écrivain ne peut pas dissimuler, pendant longtemps et même chez lui-même, tout ce qu'il ressent, qu'il éprouve. Il est obligé de le mettre sur papier... afin d'exprimer au public ce qu'il pense sur certains maux qui minent la vie».

A propos du titre, l'auteur estime que les larmes ne symbolisent pas que de la douleur. Elles peuvent aussi exprimer un sentiment de joie, de satisfaction, etc.

Né le 5 juin 1982, à Pointe-Noire, Prince Arnie Matoko est détenteur d'un Master en Droit.

Diplômé de l'E.n.a.m (Ecole nationale d'administration et de magistrature), il exerce, actuellement, en qualité de magistrat.



Prince Arnie Matoko.

Véran Carrhol YANGA

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Littérature

«Les scarabées, un monde des coupables», le nouvel ouvrage de Nianga Leckosso

Le nouvel ouvrage de l'écrivain Nianga Leckosso a été, officiellement, présenté au public, le 27 mai 2016, à l'hôtel de la préfecture de Brazzaville. En présence de plusieurs férus de la littérature. Ce livre, le deuxième de l'auteur publié aux éditions Edilivre, à Paris, compte 212 pages. Il dénonce les actes d'antivaleurs, et appelle les Congolais et d'autres citoyens à changer de mentalités.

Ce livre commence par l'interpellation des chefs de villages, sur décision de l'autorité locale, eu égard au mauvais état social marqué par les conflits et le traitement des personnes avérées sorcières. Il évoque aussi l'état de recrudescence des violences qui surviennent au terme des consultations auprès des charlatans ou des nouveaux prophètes. Le cas du personnage principal de cet ouvrage est l'un des plus probants. Car ce qui inquiétait est, effectivement, arrivé. Il s'agit de l'élimination tragique de celui-ci.



Nianga Leckosso.

De même, cet ouvrage parle des enjeux émanant des services habilités, avant de se terminer par un type de règlement dit de l'extra par l'extra dans les histoires de sorcellerie. Ce qui paraissait affreux, dès le départ, a fini par être porteur de bienfaits reconnus à présent dans le pays de N'Kélina, contrairement aux procédures officielles dont l'aboutissement, comme dans le cas au centre de ce récit, est, très souvent, décevant.

Donnant les raisons qui l'ont poussé à s'inspirer de la tradi-

tion, l'auteur Nianga Leckosso affirme: «Je suis allé dans la tradition, dans les réalités du Congo, notamment les meurtres du fait de la sorcellerie. J'ai cité le mensonge des nouveaux prophètes, des pasteurs, les mauvais comportements des Congolais dans certaines administrations, qui ne respectent pas la réglementation en vigueur. Cela traduit un comportement indigne de ceux qui font le travail de l'Etat».

En définitive, «Les scarabées...» dénoncent le fait que les Congolais s'attaquent les uns contre les autres et que pour une suspicion, ils se tuent et les familles se soulèvent contre les familles. A l'issue de la cérémonie, l'écrivain-général Benoît Moundélé-Ngollo a félicité l'auteur pour cette belle œuvre, avant de l'inviter à aller de l'avant et surtout, à ne pas baisser les bras.

Alain-Patrick MASSAMBA

représente un souffle vital pour ces concours organisés par Sylvia Djuob Bokoko. «Le ministre va nous accompagner. Il l'a fait pour les étudiants et fera pour les mamans, lors de la 3^e édition, en novembre», annonce-t-elle.

Avec une première édition tenue il y a un an, le concours de dictée «Miss Mayélé» revalorise le niveau intellectuel de la femme congolaise parfois déprécié. Et Agapé Chimezie Ngoma fait sienne cette vision: «Je félicite Madame Djuob

pour son initiative. Qu'elle soit sûre qu'après elle, il y'aura la relève pour continuer le combat.»

Hordel BIAKORO-MALONGA.

Coupe du Congo de football

CARA et A.C Léopards: un pied en demi-finales!

Les stades omnisports de Kinkala et Président Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville, étaient particulièrement animés, le week-end dernier. Pour les quarts de finale aller de la Coupe du Congo de football. La fin de cet épisode s'annonce difficile, en dépit de l'avance prise par certains clubs. Mais, le fait, pour l'A.C Léopards et CARA, d'avoir dicté leur loi, respectivement à BNG (1-0) et CESD (2-0), en étant reçus, sonnerait leur prochaine qualification. Quatre clubs brazzavillois, CARA, CESD, Diables-Noirs et J.S.T, deux de Kinkala, A.S Kimbonguéla et BNG, une de Dolisie, l'A.C Léopards, et une de Pointe-Noire, V.Club Mokanda, étaient en lice. Deux victoires ont été enregistrées, au sortir de cette quadruple empoignée.

D'abord, celle que l'A.C Léopards doit à son gaucher de Malien, Alou Bagayoko, auteur de l'unique but de la partie, à la 38^e minute de jeu. Aux dépens de BNG, une équipe de Ligue 2 qui, estime-t-on, n'a pas du tout démerité. Les deux formations en ont décousu, sportivement, samedi 16 juillet, à Kinkala. Ensuite, dimanche 17 juillet, le succès du CARA, aux prises avec les académiciens du CESD. D'aucuns avaient pronostiqué des débats faciles. Avec comme potentiel vainqueur CARA. Mais, après quarante-cinq minutes de jeu, il s'avérait hasardeux de confirmer le pronostic, CESD donnant la réplique que d'aucuns n'osaient pas imaginer. Toutefois, Rudy Ebengo (55^e) levait un coin du voile, en permettant aux Aiglons d'ouvrir le score: 1-0. Ce but en appelait un deuxième,



L'Aiglon Mboundou, pris en tenaille, a participé au succès des siens. (Ph. Rogalvy)

œuvre de Vangu Mengi (66^e), qui n'avait plus qu'à pousser dans les filets un ballon malencontreusement relâché par le portier Kiyindou, du CESD: 2-0. Au grand bonheur des batteurs de tam-tam et choristes des Aiglons, toujours inimitables dans leur genre.

Deux matchs nuls. Samedi, entre A.S.K et V.Club Mokanda de Pointe-Noire, les défenseurs ont pris le meilleur sur les attaquants. De part et d'autre, les cages sont restées inviolées.

Mais, dimanche, à Massamba-Débat, le duel entre J.S.T et Diables-Noirs a été un long suspense, sous la direction de l'arbitre Cedric Ndombo.

Une période de jeu venait d'être bouclée que d'un renversement de jeu de Wilfrid Nkaya, à la 54^e minute de jeu, Molinga Ndama tirait son épingle du jeu: 1-0, pour J.S.T. J.S.T menant crânement au mar-

quoir, avait d'évidentes raisons d'envisager la fin sous des couleurs plus gaies. Elle semblait même proche d'un K.O, face à la friosité de la défense des Diables-Noirs. Curieusement, ses joueurs commençaient, malheureusement, à simuler des blessures, en se laissant, volontairement, aller au sol, dans l'espoir de «grignoter» du temps de jeu... D'autant plus que, par ailleurs, les Diables-Noirs, s'essayant à toutes les stratégies possibles, continuaient à mettre les pouces. Mais, à la dernière minute du temps additionnel, le coup de tonnerre: le pied libérateur de Guelord Diafouka, en prolongeant le ballon dans la cage, sur une remise du revenant Lorry Nkolo. Pour l'égalisation. Un peu contre le cours du jeu: 1-1...

Jean ZENGABIO

Résultats techniques: A.S.K-V.Club Mokanda (0-0), BNG-A.C Léopards (0-1), CESD-CARA (0-2), J.S.T-Diables-Noirs (1-1).

Basket-ball

Le mini-basket brazzavillois à la fête

La ligue départementale de basket-ball de Brazzaville a organisé, les 15 et 17 juillet 2016, au gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé, un festival de mini-basket, mieux, un camp des minimes, avec la participation d'environ 180 jeunes, âgés de 9 à 14 ans. Les uns font leur apprentissage dans des clubs qui ont un mini-basket fonctionnel, d'autres font partie des écoles de basket, s'ils n'évoluent dans les rues de la capitale. «Nous avons demandé au directeur technique départemental de

aussi d'assurer leur collation sur place, grâce à l'apport d'un partenaire, en l'occurrence la société Raged», a expliqué Fabrice Makaya Matève «Fafa», président de la ligue et principal initiateur de l'événement, qu'il espère renouveler autant de fois que possible.

Le premier jour, les enfants ont revisité les rudiments de la balle orange, sous la férule des encadreurs de la ligue. «Nous leur avons appris les fondamentaux de la discipline et leur importance. Mais, aussi les attitudes et comportements se traduisant par le respect de

levier conquérant du basket national», a demandé aux enfants d'«être toujours à l'écoute de leurs encadreurs». Il les a, également, encouragés et exhortés à venir nombreux, le dimanche 24 juillet, pour participer à la troisième journée d'initiation et assister à la finale de la Coupe de la Ville.

Cette initiative est à saluer, car elle peut permettre aux instances dirigeantes du basket-ball congolais, à l'image de ce qui se fait ailleurs, servir de journées de détections, repérer les potentiels et les talents prometteurs, pour assurer un



Grace au soutien d'un partenaire et la participation massive des enfants, la Ligue de Brazzaville a remporté le pari de l'organisation.

rassembler ces jeunes, ici, pour leur donner le goût du basket-ball et l'occasion d'établir leur talent, de voir se réaliser leur rêve de prendre, un jour, une licence dans un club, en étant assidu et très attentif. C'est une façon, pour notre structure dirigeante, de déceler leurs aptitudes et préparer les élites de demain. Pour motiver les enfants, nous avons pris en charge leur déplacement, mais

l'autre et du jeu», a souligné Bidet Bruno Bambi, un des encadreurs.

Le dimanche matin, place a été faite à la compétition. «Des matchs mixtes arbitrés par les enfants eux-mêmes», a précisé Norbert Banzouzi «Ya Noro», le directeur technique départemental.

En clôturant le camp, Fabrice Makaya Matève, dont l'ambition est de «faire de Brazzaville un

suivi, afin d'en faire, demain, de grands basketteurs. Pour que le talent ne se perde. Aujourd'hui, les travées du gymnase Maxime Matsima sont remplies de personnes qui sont passées à côté de leur carrière de basketteur, faute d'encadrement adéquat, que pouvaient leur offrir des écoles de basket.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

APPEL D'OFFRES NATIONAL

F/ContratCadre/Bureau-Ménage-Communication-Pneu/BZ/19-07-2016/001



ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement) invite les fournisseurs de marchandises, équipements, travaux, services à soumettre leurs offres pour chaque lot des marchandises, équipements, travaux, services décrits ci-dessous :

Lot	Description	Quantité	Unité	INCOTERMS/	Date limite de livraison
1	Fournitures de bureau	1	Lot	Lieu de livraison A récupérer chez le fournisseur	Un an après la signature du contrat
2	Produits de ménage	1	Lot	A récupérer chez le fournisseur	Un an après la signature du contrat
3	Cartes de communication	1	Lot	A récupérer chez le fournisseur	Un an après la signature du contrat
4	Réparation pneus	1	Service	A récupérer chez le fournisseur	Un an après la signature du contrat

L'appel d'offres sera conduit en utilisant les documents d'offre standards d'ACTED et ouvert à tous les fournisseurs et prestataires de services qualifiés. Les Documents d'Offre (en français) peuvent être retirés gratuitement par tous les soumissionnaires intéressés à l'adresse suivante :

Bureau de représentation ACTED, à Brazzaville, Case J 019V, OCH, Mougali 3

Ou peuvent être téléchargés à partir du site internet d'ACTED www.acted.org dans la rubrique «Appels d'offres».

Les soumissionnaires potentiels sont encouragés à consulter le site internet d'ACTED régulièrement pour des modifications éventuelles au présent appel d'offres et/ou aux documents à soumettre.

Une séance d'information préalable à la soumission sera organisée le 21 juillet 2016 à 14 heures, au bureau de représentation d'ACTED, à Brazzaville. La participation de tous les soumissionnaires intéressés à cette séance d'information est préférable mais non obligatoire.

Toutes les offres doivent être soumises avant le 29 juillet 2016 à 13 heures, à l'adresse mentionnée ci-dessus dans une enveloppe scellée ou par email à congo.tender@acted.org, Cc tender@acted.org. Les offres en retard seront automatiquement rejetées. ACTED ne prend en charge aucun frais ou dépense étant occasionné(e) pour le soumissionnaire par la préparation et la soumission de son offre à ACTED.

La séance d'ouverture des offres se tiendra le 29 juillet 2016 à 15 heures dans le bureau de représentation d'ACTED de Brazzaville. La présence des représentants des soumissionnaires est autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le bureau de représentation d'ACTED à Brazzaville, à l'adresse ci-dessus mentionnée, le 28 juillet 2016 à 17 heures, au plus tard, par téléphone (+242 06 95 91 992) ou par email à congo.tender@acted.org, copie tender@acted.org.

Le saviez-vous ?

...Milieu de terrain des Diables-Noirs de Brazzaville, Sagesse Babélé s'est envolé, samedi 17 juillet, pour la Turquie, où il espère poursuivre sa carrière de footballeur professionnel...

...Lorry Nkolo, dit «Pouloulou», quant à lui, est rentré au bercail, il y a quelques jours. Le neveu de Matongo «Soukous-Griba» (champion d'Afrique, en 1972) a rejoint les Diables-Noirs, son club d'origine, et disputé le quart de finale aller de la Coupe du Congo, dimanche 17 juillet, face à J.S.T...

...Depuis le début de la phase retour du championnat national, le CARA s'est offert les services d'un nouvel entraîneur, Raoul Mutufuila, ancien international de la R.D.C et sociétaire de l'A.S Vita Club de Kinshasa. Depuis que ce technicien est sur le banc des Aiglons, les «Rouge et noir» ont engrangé six victoires d'affilée en Elite Ligue 1 et sont toujours en lice pour la Coupe du Congo...

...Les travaux de construction du siège de la Fécofoot, don de la Fifa, ne débuteront plus ce mois de juillet 2016. Et pour cause. Dans une lettre, madame le ministre de l'économie forestière rappelle qu'on ne peut construire sur le terrain de la Patte d'Oie, notamment la parcelle de terrain non bâtie, section 12 bloc 3 parcelle 2 du plan cadastral de la ville, pourtant attribuée à l'instance dirigeante du football par décret 2015-246 du 4 février 2015. C'est une zone réservée, sauf prise, en conseil de ministre, d'un décret de déclassement de la zone concernée. Cette instruction a mis le président de la Fécofoot, Jean-Michel Mbono, dans tous ses états. Il n'y comprend rien...

...En vacances d'été, dernièrement, à Brazzaville, le basketteur franco-congolais Nobel Bounougo Colo (Limoges CSP) a été, récemment, reçu par le ministre des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat. Il lui a exprimé son souhait de s'impliquer dans la mise en place d'une équipe nationale compétitive, en vue de l'Afro-basket masculin que le pays abritera, l'année prochaine...

National d'élite Ligue 1

Deux matchs constituaient, jeudi 14 juillet 2016, le clou de la 25^e journée tronquée du championnat national de football d'élite Ligue 1. En voici les résultats: A.S.P-Nico-Nicoyé (0-1) et Jeunes Fauves-Etoile du Congo (1-1).

Coupe de la Ville de basket-ball

En attendant le début du play-off masculin, à Brazzaville, place à la Coupe de la Ville qui a atteint, lundi 18 juillet 2016, les demi-finales: Inter Club-Diables-Noirs, d'un côté, A.S La Grandeur-Avenir du rail, de l'autre. Nous y reviendrons.

Inter Club a obtenu sa qualification aux dépens de B.C.M (81-68), Avenir du rail, au détriment du CARA (70-67). Quant aux Diables-Noirs, ils ont pris leur revanche du championnat sur Patronage Sainte-Anne (85-72), au cours d'une vive empoignée bien entamée (24-14, au premier quart temps, et 46-32, à la pause). Patronage a perdu, certes, mais ce ne fut pas faute de volonté...

Enfin, A.S La Grandeur a disposé d'Etoile du Congo pour se hisser dans le carré d'As.

IN MEMORIAM

Madame Henriette M'PARA née EBOULONDZI

(21 Juillet 2015 – 21 Juillet 2016)



Le temps qui passe et s'enfuit ne peut effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher. Voici déjà une année, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui sa servante, Madame Henriette M'PARA née EBOULONDZI.

En cette date de triste souvenir, les enfants et l'ensemble des familles M'PARA et EBOULONDZI prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire, pour que le Père Tout-Puissant lui accorde le repos éternel. Une messe d'action de grâce sera dite à son intention, le 23 juillet 2016, à 15 heures, en l'Eglise Cathédrale Sacré-Cœur.

Maman, ton amour pour la famille, ta générosité et ton courage resteront à jamais notre précieux héritage.

Maman, repose en paix!

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél.: (00242) 81.18.93; 06 664.83.17; 05 522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

PANATHA TECHNIQUE

EN SIGLE «P.T-SARLU»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 51, rue Tsaba (Ouenzé).
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 11 juillet 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine, en date du 12 juillet 2016, sous Folio 121/10, n°1485, il a été constitué une société dénommée: «PANATHA TECHNIQUE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1.000.000 F. CFA;
Siège: Brazzaville, 51, rue Tsaba (Ouenzé);

Objet: Evènementiel, vente de matériels techniques, Location de matériels scéniques,

Construction, Import-export;

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6559 du 13 juillet 2016;

Gérance: Monsieur PANKION Athanase est le Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

La LCB Bank met à la disposition de sa clientèle trois packs qui leur permettront de bénéficier d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services.

L'ensemble des packs LCB Bank

PACK ELITE
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte VISA GREEN
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Mises à dispositions sur place
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 8500 FCFA seulement

Produits du PACK

PACK FONCTIONNAIRE
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte « Visa First »
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6000 FCFA seulement

Pack SALARIÉ PRIVÉ
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèque avec un chéquier gratuit
- Une carte VISA FIRST
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6500 FCFA seulement

Produits du PACK



Av. Amilcar cabral-Brazzaville
Tél. : (242) 22 281 09 55 / 56 / 78
Fax : (242) 22 281 09 77
Web : www.lcb-bank.com _ B.P : 2889

Ambassade d'Afrique du Sud

Visite de courtoisie de Richard Baloyi à La Semaine Africaine

L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, Richard Baloyi, a effectué une visite de courtoisie, vendredi 8 juillet 2016, au siège de La Semaine Africaine, à Brazzaville. Accompagné de deux de ses conseillers et d'une interprète, le diplomate sud-africain a été accueilli par Joachim Mbanza, le directeur de publication du bihebdomadaire. Il a indiqué qu'il est venu s'enquérir des réalités de cette entreprise de presse et surtout, tisser des meilleures relations dans le but du renforcement d'un partenariat.

Pendant sa visite, Richard Baloyi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud au Congo, a été édifié sur le fonctionnement de La Semaine Africaine, particulièrement en ce qui concerne le traitement des informations, par ce journal congolais, le plus vieux de la place, qui existe depuis 1952, à l'initiative d'un jeune missionnaire français spiritain, père Jean Legall. Il a été édifié sur l'évolution de ce journal dont l'audience sur Internet s'est beaucoup accrue, alors que son tirage papier est restreint, pour des raisons économiques. Au cours de ses échanges avec le directeur de publication, le diplomate sud-africain a exprimé ses attentes, surtout en ce qui concerne le rôle de la presse dans la compréhension mutuelle et le rapprochement des peuples. Le fait que le diplomate sud-africain porte un nom qui sonne bien congolais a introduit beaucoup de chaleur à la rencontre. L'hôte de La Semaine Africaine, qui a exprimé le souhait de rencontrer, justement, des homonymes congolais, a, ensuite, visité la salle de rédaction, le poumon

du journal, et celle des archives, constituant sa mémoire. Il a été ému de voir que les premiers journaux de 1952 existent toujours. Des photocopies des



Richard Baloyi et Joachim Mbanza en plein entretien.



L'ambassadeur d'Afrique du Sud dans la salle de rédaction.

articles relatifs à la visite, en 1991, du président Nelson Mandela à Brazzaville où il avait été accueilli par le président Denis Sassou-Nguesso lui ont été remises. Au terme de sa visite, le diplomate sud-africain a dégagé ses impressions, en ces termes: «La Semaine Africaine est une bibliothèque vivante, au regard de la manière dont elle conserve les informations. Pour moi, c'est une librairie vivante.

J'ai découvert des informations, depuis la colonisation, jusqu'à l'indépendance. Même actuellement, lorsqu'on regarde la manière dont on fabrique le journal, la façon dont les titres sont formulés et structurés, on peut avoir facilement accès aux informations. J'ai trouvé que c'est impressionnant. Nous avons donc réussi à bâtir de bonnes relations. Nous avons donc, simplement, renforcé

nos relations avec La Semaine Africaine, de telle sorte que nous puissions être contactés, quand toutefois cela est nécessaire. Surtout pour nous de pouvoir contacter La Semaine Africaine, lorsque nous avons besoin de leur assistance. J'ai vu, moi-même, l'histoire de la visite de Nelson Mandela ici au Congo. Je suis vraiment très impressionné. Pour Joachim Mbanza, La Semaine Africaine reste ouverte aux diplomates, aux représentants des organismes internationaux, ainsi qu'aux responsables politiques, administratifs des secteurs public et privé et de la société civile, etc. Le journal entend toujours se positionner au centre, en donnant la parole à toutes les sensibilités, dans le respect des valeurs chrétiennes et humanistes qui ont présidé à sa création.

Philippe BANZ

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Le Dr Benjamin Atipo, élu président du Comité congolais de coordination nationale

A l'issue d'une assemblée générale ordinaire, tenue jeudi 7 juillet 2016, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, sous le patronage de Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, les membres du Comité de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont élu un nouveau bureau de quatre membres, pour un mandat de deux ans. Le nouveau bureau du Comité de coordination nationale respecte la notion de parité: deux hommes et deux femmes. Il s'agit de Benjamin Atipo, docteur en microbiologie, suivi de Jean-Jacques Samba et de Mmes Arlette Bakou (cadre du Ministère de la promotion de la femme) et Fatoumata Binta Tidiane Diallo, représentante de l'O.m.s au Congo.

Membre de la Fondation Congo assistance et enseignant à l'Université Marien Ngouabi, le Dr Benjamin Atipo a participé à l'élaboration de la première proposition du Fonds mondial, en 2003. Il a, également, exercé au Pnud, pendant six ans, en dirigeant le volet Sida. Actuellement, il est coordonnateur des programmes de l'Organisation des premières Dames d'Afrique contre le sida, dirigée par Mme Antoinette Sassou Nguesso.



Dr Benjamin Atipo

Dans son discours-bilan, Julien Makaya a rappelé les défis auxquels le bureau sortant était confronté, notamment le remboursement, par l'Etat, des dépenses inéligibles d'un montant global de 1.134.230.000 F. Cfa, au plus tard, le 31 décembre 2014; la levée des conditions suspensives imposées par le Fonds mondial pour le décaissement des fonds aux bénéficiaires principaux des subventions; le financement de la deuxième phase des subventions des projets pour la tuberculose et le sida; la rédaction et la soumission au Fonds, d'un nouveau projet, dans le cadre du nouveau modèle de financement, institué en 2013.

Les questions de gouvernance et de gestion de ressources humaines ont été également évoquées. «Nous avons, après un plaidoyer fort, obtenu du Fonds mondial, le financement des cotisations sociales du personnel du secrétariat permanent du C.c.n à payer à la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale). Ce qui fait du C.c.n-Congo, le seul qui bénéficie de cette ligne budgétaire en Afrique», s'est-il réjoui, avant d'encourager ses successeurs à maintenir ces acquis, dans la négociation des prochains financements. Il a précisé que les subventions du Fonds sont des dons et non des prêts à rembourser par l'Etat congolais. Abordant les perspectives, Julien Makaya a indiqué qu'en 2017, le Fonds mondial procédera à la programmation de ces enveloppes pour chaque pays. «Il faudra, donc, mener un fort plaidoyer, pour obtenir le financement de la composante paludisme, arrêtée en 2012, pour déficit de résultats», a-t-il lancé. Le président sortant a, par ailleurs, remercié les partenaires, pour leur soutien dans cette action et félicité le gouvernement, pour avoir remboursé les dépenses jugées inéligibles par l'audit du Fonds mondial. Par ce remboursement, a-t-il reconnu, le gouvernement a sauvé le partenariat entre le Congo et le Fonds, «partenariat qui a permis au Congo de bénéficier, depuis 2006, de plus de 40 milliards de Cfa non remboursables, dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme», a-t-il fait savoir.

Clôturant l'assemblée, le ministre de la santé et de la population a réaffirmé l'attachement du gouvernement au partenariat établi avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle a attiré l'attention sur la nécessité de veiller au suivi rigoureux des bénéficiaires des subventions, pour que celles-ci servent, exclusivement, à la lutte contre le sida et la tuberculose. «Toutes tentatives de détournement, de corruption et d'entrave au processus de décaissement des financements du Fonds mondial et des fonds issus de contrepartie seront réprimées, conformément aux lois de la République», a-t-elle prévenu.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Coopération médiatique Chine-Afrique

Le séminaire à l'intention des personnels supérieurs des médias africains a vécu

Organisé du 8 au 28 juin dernier, à Pékin, par le Ministère chinois du commerce, via l'Institut des recherches et des formations, de l'administration de l'Etat de la presse, publications, de la radio, du film et de la télévision, le séminaire à l'intention des personnels supérieurs des médias des pays d'Afrique francophone a été clôturé, le 27 juin 2016, lors d'une cérémonie présidée par Li Shaoxin, secrétaire général de cette institution. Sous la modération de Mme Zhu Jiadi; l'interprétation étant assurée par Jiang Zhixiang, dit François. Tous deux de l'Institut de recherches et de formations. 56 délégués, venus de 14 pays d'Afrique francophone, y ont pris part.



Li Shaoxin (au milieu), posant avec la délégation congolaise à la fin de la cérémonie.

Le séminaire à l'intention des personnels supérieurs des médias des pays d'Afrique francophone a permis aux 56 délégués, pour la plupart des journalistes et des responsables de l'administration du secteur de la communication, non seulement de connaître la Chine et le développement de son secteur des médias, mais aussi, d'échanger leurs expériences, afin que les médias soient un secteur important de renforcement de la coopération entre la Chine et l'Afrique.

A l'issue du séminaire, les participants ont présenté des travaux réalisés par groupes de huit délégués, sur des sujets choisis parmi les aspects abordés au cours du séminaire. On peut noter les différents reportages sur la ville portuaire de Qingdao, à l'Est de la Chine:

sa brasserie de bière, ses sites touristiques, ses plages et particulièrement son pont de 35 kilomètres sur l'océan pacifique, pour accéder à l'autre partie de la ville, etc.; les sujets sur la coopération médiatique entre la Chine et l'Afrique ont aussi été évoqués. Appréciant la qualité des différents exposés, M. Li Shaoxin a fait savoir, dans son allocution de circonstance: «Le bon moment est toujours très court. Cependant, je crois que ce séminaire constitue le vrai point de départ de notre coopération sur le plan médiatique». En outre, «après une vingtaine de jours, nous nous connaissons assez bien... à travers vos écrits et vos reportages sur Qingdao et sur les autres aspects de coopération entre la Chine et l'Afrique, je vois

que vous n'avez plus la même vision de la Chine. J'espère que vous avez vu et en rentrant dans vos pays respectifs, vous raconterez ce que vous avez vu», a-t-il ajouté.

Au nom de son institution, Li Shaoxin espère aussi qu'à travers ce séminaire, une plateforme d'échange entre la Chine et l'Afrique verrait le jour. Renforcer la coopération dans «les domaines de la transmission des nouvelles, des technologies de l'information et de la communication; développer la capacité d'appel à l'opinion pour se hisser au sommet de l'échelle médiatique mondiale, en modernisant nos médias, pour promouvoir nos cultures similaires», constituent le but

poursuivi par cette coopération, à entendre le secrétaire général de l'institut.

Au nom des délégués africains, Harison Ratovondrahona, de Madagascar, a remercié le gouvernement chinois, qui ne ménage aucun effort, pour aider les médias d'Afrique à s'arrimer à la modernité. Après quoi, M. Li Shaoxin a procédé à la remise des diplômes de participation aux délégués, le tout couronné par un banquet d'au-revoir. Rappelons qu'une délégation congolaise constituée de sept journalistes a pris part au séminaire.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU (De retour de Chine).

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasai (face au lot)
Brazzaville : 01 Av Cardinal ereste
Biyendo (face à la Makila)

Tel : (+242) 093050238 / 095501073
Tel : (+242) 055501073 / 055501073

www.gxinternational.net



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®

Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®

Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®

Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo
Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com